
Guide de référence sur le revenu

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 10 mai 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 10 mai 2023

N° 98-500-X au catalogue, numéro 2021004

ISBN 978-0-660-42445-3

Table des matières

Définitions et concepts	4
Questions	8
Classifications	9
Concepts au fil du temps	10
Méthodes de collecte et de traitement	10
Qualité des données	11
Indicateurs de la qualité des données	11
Certification des chiffres définitifs	15
Couplage aux dossiers administratifs — ménages privés	16
Couplage aux dossiers administratifs — ménages collectifs	18
Incidence du contrôle et de l'imputation	19
Comparabilité au fil du temps	22
Comparabilité avec d'autres sources de données	23
Estimations produites à partir du questionnaire détaillé comprenant des variables du revenu	31
Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale	31
Biais de non-réponse	32
Indicateurs de la qualité des données pour les estimations du revenu produites à partir du questionnaire détaillé	32
Incidence de l'échantillonnage sur les estimations du revenu	35
Mesure du panier de consommation	36
Comparaison avec d'autres sources	36
Composantes de la mesure du panier de consommation	37
Taux de non-réponse et d'imputation pour les composantes de la mesure du panier de consommation	39
Qualité des données des estimations du revenu pour les sous-populations	40
L'effet du contrôle et de l'imputation sur les estimations de 2020 pour les sous-populations	40
Incohérence entre la présence d'un revenu d'emploi et le travail	42

Définitions et concepts

Le [Programme du recensement](#) a recueilli pour la première fois en 2016, de l'information sur le revenu uniquement à partir de sources de données administratives. Le Programme du Recensement de 2021 a continué d'utiliser les fichiers administratifs pour produire des données détaillées sur les sources de revenu. En plus d'alléger le fardeau de réponse, l'utilisation de données administratives a aussi accru la qualité et la quantité des données disponibles sur le revenu.

L'intégration des données sur le revenu provenant des dossiers d'impôt et des prestations de l'Agence du revenu du Canada dans le questionnaire abrégé du recensement permet la production de statistiques sur le revenu des particuliers, des familles et des ménages au Canada à des niveaux géographiques détaillés.

Utilisées seules ou de pair avec les caractéristiques recueillies à l'aide du questionnaire détaillé du recensement, telles que les caractéristiques ethnoculturelles et celles liées à la scolarité et au travail, les données sur le revenu peuvent faire la lumière sur de nombreux enjeux socioéconomiques qui intéressent les Canadiens et Canadiennes. Par exemple, les statistiques sur le revenu générées dans le cadre du recensement permettent à la population de comprendre les profils de richesse, comme les différences entre les régions géographiques, entre les sexes, entre les groupes d'âge plus âgés et plus jeunes ou entre les groupes de population. Les statistiques sur le revenu indiquent aux Canadiens et Canadiennes les professions et les industries les mieux rémunérées, et, pour les diplômés de niveau postsecondaire, les domaines d'études les mieux rémunérés. Elles permettent également à la population de comprendre les tendances en matière de pauvreté et d'inégalité des revenus.

Les gouvernements utilisent les statistiques sur le revenu pour surveiller le bien-être et élaborer des programmes de soutien du revenu et des services sociaux, comme les programmes de prestation pour enfants, les programmes de l'assurance-emploi, les suppléments de revenu provinciaux et les prestations d'aide sociale.

Les petites et grandes entreprises utilisent les statistiques sur le revenu pour planifier l'emplacement de magasins près des consommateurs et mettre au point de nouveaux produits et services.

Les chercheurs des secteurs privé et public ainsi que les universitaires utilisent aussi les données sur le revenu pour étudier les marchés du travail et les tendances industrielles, et pour comparer les revenus entre les quartiers, les villes ou les régions et les sous-populations, notamment les groupes méritant l'équité, comme les familles à faible revenu, les Autochtones (y compris les Premières Nations vivant dans les réserves), les minorités visibles et les immigrants.

Lors du recensement, les renseignements sur le revenu des particuliers ont été compilés pour la population âgée de 15 ans et plus. Sont compris tous les revenus reçus pendant l'année civile 2020 : imposables et non imposables, permanents et récurrents. Les recettes ponctuelles, comme les retraits forfaitaires de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et d'autres régimes d'épargne, les règlements forfaitaires d'assurance ou de prestations de retraite, les gains ou pertes en capital, les héritages et les gains de loterie, ont été exclues.

Les utilisateurs doivent savoir que les définitions du revenu utilisées à Statistique Canada ne correspondent pas toujours aux concepts utilisés par d'autres organismes. Par exemple, la définition du [revenu total](#) adoptée par le Programme du Recensement de la population ne correspond pas à celle figurant à la ligne 15000 de la déclaration de revenus et de prestations T1 qu'utilise l'Agence du revenu du Canada aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu.

Toutes les variables incluses dans le recensement sont définies dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada. De plus amples renseignements sur le recensement figurent dans le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Le [revenu total](#) peut être divisé en deux grandes catégories de revenu : le [revenu du marché](#) et les [transferts gouvernementaux](#). Ces dernières peuvent être subdivisées de la façon ci-dessous pour des analyses plus détaillées du revenu.

Revenu du marché

- Revenu d'emploi
 - Salaires, traitements et commissions
 - Revenu net provenant d'un travail autonome
- Revenu de placements
- Revenu de retraite privée
- Revenu du marché non inclus ailleurs

Transferts gouvernementaux

- Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)
 - Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)
 - Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint
- Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)
 - Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de retraite
 - Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations d'invalidité
 - Régime de rentes du Québec (RRQ) et Régime de pensions du Canada (RPC) – Prestations de survivant
- Prestations d'assurance-emploi (AE)
 - Assurance-emploi (AE) – Prestations régulières
 - Assurance-emploi (AE) – Autres prestations
- Prestations pour enfants
 - Prestations fédérales pour enfants
 - Prestations provinciales et territoriales pour enfants
- Autres transferts gouvernementaux
 - Prestations d'assistance sociale
 - Indemnités pour accidents du travail
 - Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)
 - Crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)
 - Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs

Pour une illustration de la structure hiérarchique des composantes du revenu, veuillez consulter la figure à l'[annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020](#), ou la [classification des sources de revenu](#) détaillée.

Le [revenu après impôt](#) est une mesure utile des fonds dont dispose le ménage, la famille ou le particulier pour la consommation, l'épargne ou le placement. Il est dérivé en déduisant du revenu total l'[impôt sur le revenu](#). L'impôt sur le revenu se compose de l'[impôt fédéral net](#) et des [impôts provinciaux et territoriaux](#).

Il y a aussi plusieurs variables connexes disponibles pour compléter les concepts de revenu :

- [gains ou pertes en capital nets](#);
- retenues sur la paie, à savoir les [cotisations à l'assurance-emploi \(AE\)](#), les [cotisations au Régime de rentes du Québec \(RRQ\) et au Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#) et les [cotisations à des régimes de pension agréés \(RPA\)](#);

- cotisations à des comptes d'épargne, comme les [cotisations à des comptes d'épargne libre d'impôt \(CELI\)](#) et les [cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite \(REER\)](#).

En plus des concepts précédents qui sont communs aux deux types de questionnaires, abrégé et détaillé, des variables reliées à la [Mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) — un concept de faible revenu élaboré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) — sont aussi disponibles (mais uniquement pour le questionnaire détaillé du recensement). En 2018, la *Loi sur la réduction de la pauvreté* a établi la MPC comme étant le seuil officiel de la pauvreté au Canada. La méthodologie de la MPC fait l'objet d'examen et de mises à jour périodiques. Le Recensement de 2021 présente les statistiques sur le faible revenu selon la MPC de l'année de base 2018, qui est la version actuelle de la MPC en date du jour du recensement. Le [revenu disponible pour la MPC](#) est le montant du revenu disponible, après l'ajout du rajustement du mode d'occupation pour la MPC [[tableau 2.3 Ajustement selon le type de mode d'occupation pour la Mesure du panier de consommation \(MPC\), 2020](#)] et après déduction du revenu après impôt des [dépenses obligatoires pour la MPC](#). Les dépenses obligatoires pour la MPC comprennent les retenues obligatoires sur la paie, les dépenses de soins de santé, les [frais de garde d'enfants payés](#) et les [paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint](#).

Puisqu'il est possible pour un ménage de cotiser et de payer des dépenses communes comme l'alimentation et le logement, il est souvent utile d'examiner la situation d'une famille ou d'un ménage en faisant la somme du revenu des membres de la famille ou du ménage. Le revenu total et le revenu après impôt ont été dérivés à divers niveaux d'agrégation :

- [revenu total de la famille de recensement](#);
- [revenu total de la famille économique](#);
- [revenu total du ménage](#);
- [revenu après impôt de la famille de recensement](#);
- [revenu après impôt de la famille économique](#);
- [revenu après impôt du ménage](#).

Les définitions de [famille de recensement](#), [famille économique](#), [ménage](#) et [ménage privé](#) se trouvent dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada. La [figure 2.2 Appartenance et situation dans les familles](#), du *Dictionnaire du recensement* illustre les liens et les classifications des personnes à chaque niveau d'agrégation.

Des statistiques comme la moyenne ou la médiane peuvent être calculées pour toutes les variables sur le revenu. On trouvera à l'[annexe 2.3 Statistiques dérivées](#), du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada, des notes sur la méthodologie de production et de dérivation de ces statistiques au niveau de la population et à d'autres niveaux d'agrégation.

En 2021, dans le cadre des mesures visant à assurer la non-divulgence de caractéristiques individuelles, les statistiques sur le revenu moyen et agrégé sont disponibles seulement pour la population échantillonnée, c'est-à-dire qu'elles sont tirées des réponses au questionnaire détaillé du recensement. Les statistiques sur le revenu médian sont la mesure de la tendance centrale qui est disponible pour la totalité de la population (questionnaire abrégé du recensement).

Pour faciliter les comparaisons entre les familles ou les ménages de tailles différentes, on donne aussi les revenus rajustés des familles et des ménages. On les calcule en divisant les revenus des familles ou des ménages par un facteur égal à la racine carrée de la taille de la famille ou du ménage (appelé l'échelle d'équivalence). Ce rajustement pour les différences de taille des familles ou des ménages tient compte des économies d'échelle. Il reflète le fait que les besoins d'une famille ou d'un ménage augmentent, mais à un taux décroissant, à mesure que croît le nombre de ses membres. Ces revenus rajustés conviennent également au calcul d'indicateurs d'inégalité, comme les coefficients de Gini ([annexe 2.3 Statistiques dérivées](#)). Les variables sur le revenu rajusté de la famille et du ménage sont les suivantes :

- [revenu total rajusté de la famille économique](#);
- [revenu total rajusté de la personne hors famille économique](#);
- [revenu total rajusté du ménage](#);

- [revenu après impôt rajusté de la famille économique](#);
- [revenu après impôt rajusté de la personne hors famille économique](#);
- [revenu après impôt rajusté du ménage](#).

Dans les produits normalisés sur le revenu qui incluent des données historiques, les montants en dollars ont été ajustés et exprimés, s'il y a lieu, en dollars constants de 2020 à l'aide de la moyenne annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble à l'échelle nationale. Plus précisément, le revenu d'une année de référence donnée en dollars courants est ajusté et exprimé en dollars constants de 2020 au moyen de la multiplication du revenu nominal de cette année de référence par un facteur de correction égal à l'IPC de 2020 divisé par l'IPC de cette année de référence.

Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les revenus de la population canadienne

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre et l'amélioration de plusieurs programmes gouvernementaux de soutien du revenu en réponse aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Certains de ces transferts gouvernementaux étaient ponctuels, tandis que d'autres étaient sous forme de paiements récurrents. Dans la classification type des sources de revenu, les nouvelles prestations sont incluses dans la catégorie des [transferts gouvernementaux non inclus ailleurs](#).

Pour faciliter l'analyse des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, d'autres classifications des transferts gouvernementaux, qui distinguent les programmes de soutien du revenu liés à la COVID-19 des autres transferts gouvernementaux, sont possibles. Les composantes des [transferts gouvernementaux](#) qui sont propres aux programmes de soutien du revenu liés à la COVID-19 offerts séparément sont les suivantes :

[COVID-19 – Prestations et soutien du revenu gouvernementaux](#)

- [COVID-19 – Prestations d'urgence et de relance économique](#)
 - [COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#)
 - [COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique \(PCRE\)](#)
 - [COVID-19 – Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants \(PCREPA\)](#)
 - [COVID-19 – Prestation canadienne de maladie pour la relance économique \(PCMRE\)](#)
 - [COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants \(PCUE\)](#)
- [COVID-19 – Améliorations aux programmes fédéraux existants](#)
- [COVID-19 – Prestations provinciales et territoriales](#).

Une autre amélioration au Recensement de 2021 est l'inclusion de quelques sources de revenu primordiales pour l'année de référence 2019 qui fournissent des renseignements de base pour évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les sources de revenu disponibles pour l'année de référence 2019 sont le [revenu du marché](#), le [revenu d'emploi](#) (y compris les [salaires, traitements et commissions](#) et le [revenu net provenant d'un travail autonome](#)), les [transferts gouvernementaux](#) (y compris les [prestations d'assurance-emploi \[AE\]](#)), le [revenu total](#) et le [revenu après impôt](#) au niveau individuel. Selon la moyenne annuelle de l'IPC d'ensemble à l'échelle nationale, ces sources de revenu pour 2019 sont présentées en dollars constants de 2020.

Périodes de référence

Les utilisateurs doivent prêter attention aux périodes ou aux dates de référence lorsqu'ils analysent les données sur le revenu avec d'autres variables. La période de référence pour les données sur le revenu est l'année

civile 2020, sauf si spécifié autrement. Les variables démographiques recueillies dans le questionnaire, comme l'âge et la situation familiale, reflètent les caractéristiques du répondant le jour de référence du recensement, le 11 mai 2021.

Certaines variables sur le travail ou l'emploi, qui proviennent du questionnaire détaillé, comme les [heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte](#) et la [situation d'activité](#), s'appliquent à l'emploi occupé pendant la semaine de référence du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, et non pas à l'année civile 2020. D'autres variables sur le travail, comme la [catégorie de travailleur](#), l'[industrie](#) et la [profession](#), s'appliquent à l'emploi occupé pendant la semaine de référence du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 ou à l'emploi le plus récent occupé depuis le 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, le revenu d'emploi de 2020 n'est pas nécessairement celui de l'emploi déclaré. Cette situation pourrait être plus prononcée dans certains secteurs industriels en raison des répercussions variées de la pandémie de COVID-19 tout au long de 2020. Les concepts du revenu annuel utilisés offrent une compréhension générale de la situation économique des particuliers dans le contexte du recensement. Les utilisateurs qui s'intéressent aux conditions de travail ou aux salaires horaires à des moments précis devraient envisager d'autres sources de données, comme l'Enquête sur la population active.

Cinq variables sur le travail ont la même période de référence que les données sur le revenu : les [semaines travaillées pendant l'année de référence](#), les [semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel pendant l'année de référence](#), la [raison principale pour ne pas avoir travaillé pendant toute l'année](#), la [raison principale pour avoir travaillé surtout à temps partiel](#) et le [travail pendant l'année de référence](#). De plus amples renseignements sur le travail se trouvent dans le [Guide de référence sur le travail, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

Dans l'analyse du logement, les données sur le revenu sont utilisées avec les [frais de logement](#) pour calculer la variable relative au logement, soit le [rapport des frais de logement au revenu](#). Ce rapport est utilisé dans les indicateurs clés du logement, tels que les indicateurs d'abordabilité du logement et de [besoins impérieux en matière de logement](#). Il y a de légères incohérences, car ces variables sur les frais de logement, de même que leurs composantes ([charges de copropriété](#); [paiement annuel pour l'électricité](#); [paiement annuel pour les combustibles](#); [paiement annuel pour l'eau et les autres services municipaux](#); [impôt foncier annuel](#); [paiement hypothécaire mensuel](#); [loyer mensuel en argent](#); [paiement mensuel pour utiliser ou occuper le logement](#)), ont été recueillies soit pour le mois le plus récent, soit pour les 12 mois précédant la période de référence, alors que les données sur le revenu étaient toujours pour l'année civile précédente. De plus amples renseignements sur le logement se trouvent dans le [Guide de référence sur les caractéristiques des logements, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

Questions

Pour le Recensement de 2021, le questionnaire abrégé [2A](#) a été utilisé pour dénombrier tous les résidents habituels de 75 % des logements privés. Le questionnaire détaillé [2A-L](#), qui comprend aussi les questions du questionnaire abrégé 2A, a été utilisé pour dénombrier un échantillon de 25 % des ménages privés au Canada. Dans le cas des ménages privés vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, le questionnaire [2A-R](#) a été utilisé pour dénombrier 100 % de la population.

Dans le contexte du Recensement de 2021, les renseignements sur le revenu ont été produits à l'aide de fichiers administratifs. Les données pour deux questions liées aux dépenses obligatoires (la question 56 sur les [frais de garde d'enfants payés](#) et la question 57 sur les [paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint](#)) ont été recueillies dans les questionnaires détaillés 2A-L et 2A-R afin de produire des statistiques liées au concept de faible revenu de la MPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section [Méthodes de collecte et de traitement](#) du présent guide de référence.

Pour obtenir plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles les questions du recensement sont posées, veuillez vous reporter aux cinq [feuilles d'information](#) qui se trouvent à la page Web En route vers le Recensement de 2021.

Classifications

On peut convertir les variables quantitatives sur le revenu en variables qualitatives pour faire des classifications aux fins de totalisation.

Les bénéficiaires d'un revenu peuvent être classés en fonction de leur source de revenu donnée. Par exemple, les personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu d'emploi sont classées comme [salariés ou bénéficiaires d'un revenu d'emploi](#).

La population peut aussi être classée en groupes de revenu. Une méthode de classification à cet égard est fondée sur les déciles; les individus sont classés en 10 groupes de revenu contenant des nombres égaux de personnes.

L'idée de diviser les distributions en déciles peut s'appliquer à tout concept de revenu. La variable relative au [groupe de décile de revenu après impôt des familles économiques](#) est dérivée du classement du revenu après impôt rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique vivant dans un ménage privé. La variable relative au [groupe de décile de revenu total](#) est dérivée du classement du revenu total de la population âgée de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé. La variable relative au [groupe de décile de revenu d'emploi](#) est dérivée du classement du revenu d'emploi de l'ensemble des bénéficiaires d'un revenu d'emploi vivant dans un ménage privé.

Les personnes, les familles et les ménages peuvent être classés en [situation de faible revenu](#) selon différents concepts de faible revenu. La [Mesure du panier de consommation \(MPC\)](#), soit la mesure officielle de la pauvreté au Canada, est disponible pour l'échantillon de ceux ayant rempli le questionnaire détaillé. Les autres concepts de faible revenu ([Mesure de faible revenu après impôt \[MFR-Apl\]](#); [Mesure de faible revenu avant impôt \[MFR-Avl\]](#); [Seuils de faible revenu après impôt \[SFR-Apl\]](#); [Seuils de faible revenu avant impôt \[SFR-Avl\]](#)) sont disponibles pour les deux types de questionnaires, abrégé et détaillé, du recensement.

Ces concepts diffèrent selon la variable sur le revenu utilisée (revenu avant impôt, revenu après impôt ou revenu disponible pour la MPC), le niveau d'agrégation (familles économiques et personnes hors famille économique ou ménages) et la source du seuil applicable.

Le [tableau 2.1 Sommaire des lignes de faible revenu du Programme du Recensement de la population de 2021](#), résume les différentes caractéristiques de chaque mesure.

Les montants des seuils réels pour l'année civile 2020 sont présentés dans les tableaux suivants :

- [tableau 2.2 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020](#);
- [tableau 2.4 Seuils des mesures de faible revenu \(MFR-Apl et MFR-Avl\) pour les ménages privés du Canada, 2020](#);
- [tableau 2.5 Seuils de faible revenu après impôt \(SFR-Apl – base de 1992\) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020](#);
- [tableau 2.6 Seuils de faible revenu avant impôt \(SFR-Avl – base de 1992\) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2020](#).

Pour chacune de ces méthodes, une fois que le faible revenu est établi, il est possible de calculer plusieurs indicateurs de faible revenu :

- [fréquence du faible revenu](#);
- [déficit de faible revenu](#);
- [ratio du déficit de faible revenu](#).

Concepts au fil du temps

Les concepts du revenu disponibles dans le Programme du Recensement de la population sont élaborés conformément aux lignes directrices et aux recommandations des normes internationales. Statistique Canada examine et met à jour régulièrement la dérivation de chaque composante du revenu pour s'assurer que le concept demeure à jour en fonction de l'évolution de la société et des bases de données. Depuis le Recensement de 2016, des modifications législatives ont été apportées à certains programmes de prestations gouvernementales pour les particuliers, comme l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs. De plus, la pandémie de COVID-19 en 2020 a donné lieu à la mise sur pied de plusieurs nouveaux programmes gouvernementaux qui visent à offrir à la population une aide financière. Les changements qui touchent diverses catégories de revenus provenant de transferts gouvernementaux sont décrits en détail dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

En 2016, la Mesure du panier de consommation (MPC) était l'un des cinq concepts de faible revenu couverts par le Programme du Recensement de la population. Celui-ci a adopté la dernière méthodologie de la MPC à l'époque, soit la MPC de l'année de base 2008, qui a été révisée en 2011. En 2018, le gouvernement du Canada a publié la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et a nommé la MPC la mesure officielle de la pauvreté du Canada. Statistique Canada est tenu de réviser régulièrement le seuil officiel de la pauvreté « afin de faire en sorte qu'il reflète le prix courant d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base modeste au Canada ». Par conséquent, Statistique Canada a lancé un examen exhaustif de la MPC et a établi en 2020 la MPC de l'année de base 2018.

Le Recensement de 2021 adopte ainsi la MPC de l'année de base 2018. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la [Mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#). De plus, pour aider à suivre les taux de pauvreté décrits dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, la MPC de l'année de base 2018 est maintenant disponible pour les recensements de 2016 et de 2021.

Deux autres mesures de faible revenu, la Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI) et la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI), ont également été rajustées pour le Recensement de 2021, afin d'améliorer leur couverture. Contrairement à ce qui a été fait auparavant, les populations vivant dans les territoires et dans les réserves sont maintenant incluses dans le calcul de ces mesures. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les termes [Mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-AvI\)](#) et [Mesure de faible revenu après impôt \(MFR-ApI\)](#), ainsi que le document [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016](#) dans la [Série de documents de recherche – Revenu](#), produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada.

Méthodes de collecte et de traitement

La pandémie de COVID-19 est apparue au Canada au début de 2020 et a touché toutes les étapes du processus du Recensement de 2021, de la collecte des données à la diffusion. Veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ce sujet.

Les variables sur le revenu ont été établies à l'aide de divers dossiers administratifs d'impôt et de prestations provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC) plutôt que recueillies au moyen des questionnaires.

Dans l'intérêt de la plus grande couverture possible des données sur le revenu, les déclarants et les non-déclarants connus de l'organisme ont été inclus dans le couplage d'enregistrements entre le recensement et la base de données administratives de l'ARC. Les déclarants étaient ceux qui avaient produit une déclaration de revenus pour l'année civile 2020. Les non-déclarants n'avaient pas produit de déclaration de revenus pour 2020, mais certains renseignements administratifs sont disponibles à leur sujet.

Il y avait trois principaux types de données administratives provenant de l'ARC. Le premier provenait des déclarations T1 de revenus et de prestations; cette information n'était donc disponible que pour les déclarants. Le deuxième type était associé aux feuillets de renseignements fiscaux remis par les employeurs (p. ex. le

feuillelet T4), les institutions financières (p. ex. les feuillets T3, T4A, T4RIF, T4RSP, T5) et les administrateurs de divers programmes gouvernementaux [p. ex. les feuillets T4A(P), T4A(OAS), T4E, T5007]. Les renseignements des feuillets étaient disponibles pour les déclarants comme pour les non-déclarants. Le troisième type de données, aussi disponible pour les déclarants comme pour les non-déclarants, avait trait aux programmes gouvernementaux administrés par l'ARC, comme le programme de l'Allocation canadienne pour enfants et le programme des crédits pour la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Par conséquent, pour les répondants qui étaient des déclarants, il y avait des renseignements complets pour élaborer toutes les variables individuelles mentionnées dans la section [Définitions et concepts](#). Pour les répondants qui n'étaient pas des déclarants, les renseignements disponibles ne permettaient d'établir que certaines variables. Les variables qui ne pouvaient être produites par les données disponibles l'ont été par imputation. Dans le cas des répondants pour lesquels il n'y a pas eu de couplage avec les dossiers administratifs de l'ARC, il n'y avait aucune donnée; il a fallu procéder par imputation pour établir tous les champs relatifs au revenu. Les détails de la portée et de l'incidence de l'imputation sont donnés dans la section [Qualité des données](#).

Les concepts du revenu disponibles pour l'année de référence 2019, tels qu'ils sont décrits à la section [Concepts au fil du temps](#), sont annexés au recensement au moyen d'un couplage de données avec un fichier du revenu produit annuellement, à l'aide de sources administratives, conformément aux normes conceptuelles adoptées par le recensement.

En plus des données administratives, des données sur les dépenses obligatoires ont été recueillies à l'aide de deux questions figurant dans les questionnaires détaillés [2A-L](#) et [2A-R](#) pour produire des statistiques liées au concept de faible revenu de la Mesure du panier de consommation (MPC) élaboré par EDSC. À la question 56, on demandait aux personnes qui avaient travaillé en 2020 de déclarer les [frais de garde d'enfants payés](#) en 2020. À la question 57, on demandait d'indiquer le montant des [paiements pour les pensions alimentaires pour les enfants ou le conjoint](#) versés à un ancien conjoint ou partenaire en 2020.

Qualité des données

Le Recensement de la population de 2021 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données. Les diverses activités de certification réalisées pour évaluer la qualité des données du Recensement de 2021 sont décrites dans le [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières et des vérifications de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, tout au long de la collecte et du traitement des données, l'exactitude de certaines étapes telles que la saisie et le codage des données a été mesurée, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse pour chaque question ont été analysés. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes du contrôle et de l'imputation des données.

Pendant l'évaluation de la qualité des données, un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données. Ces indicateurs sont décrits brièvement ci-dessous. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés avec ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux faits saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur le revenu sont présentés ci-dessous.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population de 2021. Trois indicateurs sont accessibles aux utilisateurs de données pour le contenu du questionnaire abrégé : le taux de non-réponse totale (NRT), le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question.

Le **taux de non-réponse totale (NRT)** est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021; il est calculé pour chaque région géographique. Il permet de déterminer les cas de non-réponse totale au niveau du logement. Une non-réponse est considérée comme étant totale lorsqu'aucun questionnaire n'est retourné pour un logement ou lorsqu'un questionnaire retourné ne répond pas aux critères de contenu minimum. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le taux de NRT au [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Une non-réponse est considérée comme étant partielle lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas fournies pour un ménage répondant.

Le **taux de non-réponse par question** est une mesure des renseignements manquants en raison d'une non-réponse à une question. En ce qui concerne le questionnaire abrégé, le taux de non-réponse par question comprend à la fois les cas de non-réponse totale et les cas de non-réponse partielle à la question.

Ce taux désigne le nombre total d'unités dans le champ de l'enquête pour lesquelles aucune réponse n'a été fournie à la question, divisé par le nombre total d'unités dans le champ de l'enquête visées par la question. Dans ce contexte, « unités » désigne les unités statistiques à partir desquelles les données sont recueillies ou dérivées (p. ex. les personnes ou les ménages, selon le sujet de la question, que ce soit une caractéristique au niveau de la personne ou une caractéristique au niveau du ménage). Une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si elle appartient à la population cible du recensement (c.-à-d. les logements privés et collectifs occupés par des résidents habituels) et si la question s'applique à cette unité.

Le **taux d'imputation par question** permet de déterminer la mesure dans laquelle les réponses à une question donnée ont été imputées. L'imputation est utilisée pour remplacer les données manquantes en cas de non-réponse ou lorsqu'une réponse est jugée non valide (p. ex. plusieurs réponses sont fournies alors qu'une seule réponse est attendue). L'imputation est effectuée pour éliminer les lacunes dans les données et réduire le biais attribuable à la non-réponse. En général, pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses non valides.

Le taux d'imputation par question désigne le nombre total d'unités faisant partie du champ de l'enquête pour lesquelles la réponse à une question précise a été imputée, divisé par le nombre total d'unités faisant partie du champ de l'enquête (voir la définition du terme « unités » fournie dans la section ci-dessus concernant le taux de non-réponse par question). En ce qui a trait au contenu du questionnaire abrégé, l'imputation permet de résoudre à la fois les cas de non-réponse totale et les cas de non-réponse partielle (la pondération ne sert pas à la correction des cas de non-réponse totale, contrairement à ce qui est fait pour le contenu du questionnaire détaillé). L'imputation de ménages entiers (IME) est utilisée pour résoudre les cas de non-réponse totale. Tout d'abord, l'occupation ou l'inoccupation des logements non répondants est imputé, puis toutes les données sont imputées pour les logements résolus à la première étape comme étant des logements occupés. L'IME est comprise dans le taux d'imputation par question, y compris l'utilisation de données administratives pour imputer les ménages non répondants dans les régions où les taux de réponse sont faibles (voir [l'annexe 1.7](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada). À l'instar du taux de non-réponse, une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si la question s'applique à cette unité et que l'unité appartient à la population cible du recensement.

Le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question sont souvent similaires, mais certaines différences peuvent être observées pour une question donnée parce que des étapes additionnelles de traitement de données ont pu être requises. Ces taux ont été vérifiés régulièrement pendant l'évaluation des données, et une analyse détaillée a été effectuée dans le cas d'une différence entre les deux taux relativement à une question, pour s'assurer du caractère approprié du traitement effectué et de la qualité des données. Un écart entre le taux de non-réponse et le taux d'imputation pour une question donnée peut généralement s'expliquer par l'un des deux facteurs suivants :

- Certaines réponses ont été considérées comme étant non valides ou incohérentes à l'étape de contrôle, et une imputation a été nécessaire, et c'est la raison pour laquelle le taux d'imputation est plus élevé que le taux de non-réponse relativement à une question précise.
- Certains cas de non-réponse ont été facilement résolus tôt dans le traitement des données, car une seule résolution était possible selon les réponses fournies à d'autres questions. L'imputation n'était donc pas nécessaire. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le taux de non-réponse est plus élevé que le taux d'imputation relativement à une question précise.

Pour réduire le fardeau imposé aux Canadiens, Statistique Canada n'a pas posé de questions sur le revenu, mais a plutôt couplé les données des répondants au recensement à celles de divers dossiers fiscaux et de prestations qui sont déjà disponibles auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Néanmoins, des indicateurs de la qualité des données sont également présentés pour les concepts du revenu. Bien que ces indicateurs de la qualité des données soient définis différemment, leur interprétation et leur utilisation sont semblables.

Pour les variables du revenu, le taux de non-réponse fournit de l'information sur l'ampleur des renseignements manquants pour les diverses variables du revenu, qui découlent d'enregistrements de l'ARC non couplés. Plusieurs concepts du revenu, comme le revenu total, sont calculés à l'aide de plusieurs éléments d'information tirés des dossiers de l'ARC. Dans certains cas, des parties de l'information manquaient, tandis que d'autres parties étaient disponibles directement à partir des dossiers de l'ARC. Dans ces cas, l'enregistrement a été classé comme une réponse si la plupart des renseignements ont été tirés directement des dossiers de l'ARC. Ainsi, le taux de non-réponse représente la proportion des enregistrements dans le champ de l'enquête pour lesquels la majeure partie du montant de revenu n'a pas été compilée directement à partir des dossiers de l'ARC.

Lorsqu'un enregistrement dans le champ de l'enquête était classé comme une non-réponse, une valeur a été imputée. Comme les variables du revenu sont exprimées en dollars, l'incidence sur les estimations différera selon que la valeur imputée est faible ou élevée. Pour cette raison, l'indicateur de la qualité des données mesurant l'imputation pour les variables du revenu a été défini différemment de sorte à tenir compte du montant en dollars imputé, et est appelé l'impact de l'imputation.

L'impact de l'imputation par question peut être interprétée comme la proportion du total de la variable pour laquelle des valeurs ont été imputées. Comme pour le taux d'imputation par question, l'impact de l'imputation ne tient pas compte des contrôles déterministes. Pour les variables dérivées de diverses composantes, l'impact de l'imputation tient également compte de la proportion des composantes qui ont été imputées. Dans le cadre des mesures visant à assurer la non-divulgaration des caractéristiques individuelles, l'impact de l'imputation n'est présentée qu'en fonction des données-échantillon (25 %).

Le tableau 1 ci-dessous présente les taux de non-réponse des principales variables du revenu pour le Canada et pour chaque province et territoire.

Les taux de non-réponse étaient les mêmes pour le [revenu total](#), le [revenu du marché](#), le [revenu d'emploi](#) et les [transferts gouvernementaux](#) (7,6 % pour le Canada). Cela s'explique par le fait que les renseignements pour la plupart des composantes de ces variables étaient disponibles directement à partir des déclarations T1, des feuillets fiscaux ou des programmes gouvernementaux administrés par l'ARC. Dans la mesure où les renseignements des répondants au recensement pouvaient être couplés à un dossier de déclarant ou à un dossier de non-déclarant (comme il est décrit dans la section [Méthodes de collecte et de traitement](#)), les données administratives étaient en majeure partie disponibles pour calculer ces variables du revenu.

Au Canada, les taux de non-réponse étaient plus élevés pour le revenu après impôt (17,6 %) que pour le revenu total (7,6 %). Cette différence était liée exclusivement à l'impôt sur le revenu. Les renseignements sur l'impôt sur le revenu n'étaient disponibles que lorsque les renseignements du répondant au recensement étaient couplés à un dossier de déclarant. Lorsque les renseignements étaient couplés à un dossier de non-déclarant, les données administratives n'étaient pas disponibles pour déterminer l'impôt sur le revenu, mais elles étaient disponibles pour calculer le revenu total.

Au Canada, les taux de non-réponse pour le revenu total et le revenu d'emploi en 2019 (12,8 %) étaient supérieurs aux taux de 2020 (7,6 %). Cela s'explique par le fait que les renseignements d'un plus grand nombre de répondants au recensement n'avaient pas été couplés à un dossier de l'ARC en 2019 comparativement à 2020. Pour les répondants au recensement âgés de moins de 20 ans, les taux de non-réponse étaient plus élevés, probablement parce que les répondants n'ont commencé à produire une déclaration T1 ou à recevoir des feuillets fiscaux que pour l'année 2020. Les taux étaient également plus élevés, mais pas aussi élevés, pour d'autres groupes d'âge en raison d'autres facteurs tels que l'immigration ou le retour de l'étranger en 2020.

Dans l'ensemble des provinces, le taux de non-réponse pour le revenu total variait de 5,8 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 8,6 % en Colombie-Britannique, et ce taux était plus élevé dans les territoires. Dans les territoires, ainsi que dans les régions éloignées des provinces, la COVID-19 a présenté certains défis pour la réalisation du Recensement de la population, c'est-à-dire les restrictions de voyage et l'indisponibilité du personnel local ayant causé un impact sur le dénombrement en personne.

Tableau 1
Taux de non-réponse des principales variables de revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

Région	Revenu total en 2020	Revenu du marché en 2020	Revenu d'emploi en 2020	Transferts gouvernementaux en 2020
	pourcentage			
Canada	7,6	7,6	7,6	7,6
Terre-Neuve-et-Labrador	5,8	5,8	5,8	5,8
Île-du-Prince-Édouard	6,1	6,1	6,1	6,1
Nouvelle-Écosse	6,2	6,2	6,2	6,2
Nouveau-Brunswick	6,1	6,1	6,1	6,1
Québec	8,3	8,3	8,3	8,3
Ontario	6,9	6,9	6,9	6,9
Manitoba	8,2	8,2	8,2	8,2
Saskatchewan	8,5	8,5	8,5	8,5
Alberta	8,1	8,1	8,1	8,1
Colombie-Britannique	8,6	8,6	8,6	8,6
Yukon	13,5	13,5	13,5	13,5
Territoires du Nord-Ouest	15,7	15,7	15,7	15,7
Nunavut	31,6	31,6	31,6	31,6

Tableau 1
Taux de non-réponse des principales variables de revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

Région	Revenu après impôt en 2020	Revenu total en 2019	Revenu d'emploi en 2019
	pourcentage		
Canada	17,6	12,8	12,8
Terre-Neuve-et-Labrador	14,2	9,9	9,9
Île-du-Prince-Édouard	16,0	10,5	10,5
Nouvelle-Écosse	16,5	10,7	10,7
Nouveau-Brunswick	14,5	10,1	10,1
Québec	14,7	12,1	12,1
Ontario	18,2	12,6	12,6
Manitoba	18,9	13,9	13,9
Saskatchewan	18,0	14,1	14,1
Alberta	19,5	14,0	14,0
Colombie-Britannique	19,2	13,8	13,8
Yukon	27,6	17,3	17,3
Territoires du Nord-Ouest	28,8	20,0	20,0
Nunavut	45,2	37,6	37,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le taux de non-réponse et l'impact de l'imputation pour les principales variables du revenu à des niveaux géographiques plus détaillés sont également présentés dans des tableaux de données du Recensement de 2021 qui présentent des indicateurs de la qualité des données. Ces renseignements devraient être diffusés le 17 août 2022 dans le cas du questionnaire abrégé et le 30 novembre 2022 dans le cas du questionnaire détaillé.

Les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), produit n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada, fournissent tous les renseignements requis pour comprendre et interpréter les indicateurs de la qualité des données pour le Recensement de 2021, ainsi que des lignes directrices qui permettent de s'en servir correctement. Les indicateurs de la qualité des données sont fournis pour que les utilisateurs soient informés de la qualité des renseignements statistiques et puissent juger de la pertinence et des limites des données en fonction de leurs besoins. En général, les données du Recensement de la population de 2021 sont d'une très bonne qualité, mais dans certains cas, les données doivent être utilisées avec prudence. Il est fortement recommandé que les utilisateurs consultent tous les indicateurs de la qualité des données disponibles pour mieux juger de la qualité des produits de données qui les intéressent.

Certification des chiffres définitifs

Une fois le contrôle et l'imputation des données terminée, les données ont été totalisées de sorte à représenter l'ensemble de la population canadienne. La certification des chiffres définitifs était la dernière étape du processus de validation, qui a permis de recommander la diffusion des données pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des chiffres du recensement avec d'autres sources de données, on recommande la diffusion inconditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion des données (en de rares occasions, pour des raisons de qualité). En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont ajoutées aux produits et communiquées aux utilisateurs. Par ailleurs, d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer les chiffres du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer ces chiffres sont moins fiables ou ne sont pas disponibles à ces niveaux inférieurs, la certification des chiffres à ces niveaux peut s'avérer difficile.

Les chiffres du recensement sont également assujettis à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, veuillez consulter le [chapitre 1](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont Statistique Canada trouve l'équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, en accordant une attention particulière au nouveau contenu du Recensement de 2021, veuillez consulter le document [Trouver un équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-26-0005 au catalogue de Statistique Canada.

Couplage aux dossiers administratifs — ménages privés

Un couplage réussi aux dossiers fiscaux est une condition préalable pour disposer de statistiques fiables sur le revenu. Comme il est indiqué dans la section [Méthodes de collecte et de traitement](#), les renseignements sur les répondants au recensement pouvaient être couplés à deux types de dossiers de l'ARC selon qu'ils étaient : 1) des déclarants, pour lesquels des renseignements complets sur le revenu pouvaient être tirés des déclarations T1, des feuillets fiscaux et des programmes gouvernementaux administrés par l'ARC, ou 2) des non-déclarants, pour lesquels seuls les renseignements tirés des feuillets fiscaux et des programmes gouvernementaux administrés par l'ARC étaient disponibles. Le niveau ou le taux de couplage global aux dossiers de l'ARC comprend à la fois le groupe des déclarants et le groupe des non-déclarants, tandis que le niveau ou le taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 est établi selon le groupe des déclarants T1 uniquement.

En 2021, les renseignements de 92,4 % de la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés ont été couplés à un dossier administratif de l'ARC. Plus précisément, les renseignements de 82,4 % de la population ont été couplés à un dossier de déclarant, et ceux de 9,9 % de la population ont été couplés à un dossier de non-déclarant. En revanche, en 2016, ces pourcentages ont été de 85,2 % et de 9,6 %, respectivement. Au total, en 2016, les renseignements de 94,8 % de la population ont été couplés à un dossier administratif de l'ARC. En 2016 comme en 2021, le pourcentage de la population dont les renseignements ont été couplés à un dossier de déclarant était plus élevé qu'en 2006, année à laquelle il était de 73,4 %¹.

Les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 variaient davantage sur le plan géographique que les taux de couplage aux dossiers de l'ARC. Parmi les provinces, l'Alberta (80,5 %), la Colombie-Britannique (80,8 %) et le Manitoba (81,1 %) ont affiché les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 les plus faibles. Quant à Terre-Neuve-et-Labrador, elle a enregistré le taux le plus élevé, soit 85,8 %. Dans les trois territoires, les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 ont tous été en deçà du niveau national : 54,8 % au Nunavut, 71,2 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 72,4 % au Yukon. Lorsque l'on tenait compte à la fois des déclarants et des non-déclarants, le taux de couplage augmentait considérablement. Dans chaque province, les renseignements de 91 % à 94 % de la population ont été couplés à un dossier de l'ARC. Le plus faible taux de couplage aux dossiers de l'ARC pour les territoires était de 68,4 % (Nunavut). Dans la plupart des provinces et au Yukon, environ le tiers des enregistrements n'ayant pas été couplés à un dossier de l'ARC concernaient des ménages non répondants, et les deux tiers concernaient des personnes qui n'ont pas été couplées dans les ménages répondants. La proportion était différente en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, où environ la moitié à deux tiers des enregistrements n'ayant pas été couplés à un dossier de l'ARC concernaient des ménages non répondants.

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, les taux de couplage aux dossiers de l'ARC étaient inférieurs d'environ un à quatre points de pourcentage en 2021 par rapport à 2016, sauf au Nunavut, où ce taux était inférieur de 17 points de pourcentage. Ce taux de couplage plus faible au Nunavut était associé à un taux de réponse plus faible. En 2016, les agents recenseurs ont recueilli des données en personne dans les

1. En 2006, certains répondants ont fourni des renseignements sur le revenu en répondant aux questions sur le revenu plutôt que de choisir l'utilisation des données administratives.

communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées. En 2021, la COVID-19 a présenté certains défis pour la réalisation du Recensement de la population, incluant le dénombrement en personne en raison des restrictions de voyage et de l'indisponibilité du personnel local.

Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées qui ont été dénombrées à l'aide du questionnaire 2A-R ont affiché des taux de couplage aux fichiers d'impôts T1 (51,5 %) et aux dossiers de l'ARC (66,9 %) plus faibles. De plus, ces taux étaient inférieurs à ceux de 2016 (taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 de 63,9 % et taux de couplage aux dossiers de l'ARC de 82,2 %). Encore une fois, les taux de couplage plus faibles étaient associés à des taux de réponse plus faibles.

Les taux de couplage variaient selon les différents groupes de population. Par exemple, les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes, alors que les taux de couplage aux dossiers de l'ARC étaient semblables chez ces deux groupes de population. Bien que les taux de couplage aux dossiers de l'ARC étaient plutôt constants d'un groupe d'âge à l'autre, allant de 88,5 % à 93,5 %, les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 augmentaient avec l'âge. Ainsi, le taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 représentait un creux marqué de 42,0 % chez les 15 à 19 ans; en revanche, ce taux était de 78,3 % chez les 20 à 24 ans et de 90,6 % chez les 65 ans et plus. Les différences observées dans les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 sont liées aux variations des taux de déclaration entre les divers groupes de population.

Tableau 2
Taux de couplage avec les dossiers fiscaux pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, Recensements de 2006, de 2016 et de 2021

Région	Taux de couplage avec les dossiers fiscaux (%)				
	Recensement de 2006 (questionnaire détaillé) ¹	Recensement de 2016 (questionnaire abrégé) — dossier T1 ²	Recensement de 2016 (questionnaire abrégé) — dossier de l'ARC ³	Recensement de 2021 (questionnaire abrégé) — dossier T1 ²	Recensement de 2021 (questionnaire abrégé) — dossier de l'ARC ³
Canada	73,4	85,2	94,8	82,4	92,4
Terre-Neuve-et-Labrador	77,7	88,2	95,4	85,8	94,2
Île-du-Prince-Édouard	76,8	87,0	95,2	84,0	93,9
Nouvelle-Écosse	75,6	85,7	95,1	83,5	93,8
Nouveau-Brunswick	77,1	87,9	95,6	85,5	93,9
Québec	76,6	89,7	96,1	85,3	91,7
Ontario	71,8	83,8	95,0	81,8	93,1
Manitoba	74,1	84,9	95,1	81,1	91,8
Saskatchewan	75,3	85,2	94,4	82,0	91,5
Alberta	74,2	82,4	93,8	80,5	91,9
Colombie-Britannique	69,8	82,9	93,1	80,8	91,4
Yukon	47,9	77,8	90,6	72,4	86,5
Territoires du Nord-Ouest	35,2	76,2	87,8	71,2	84,3
Nunavut	8,2	71,5	85,7	54,8	68,4

ARC = Agence du revenu du Canada

T1 = Déclaration de revenus et de prestations T1

1. La proportion de répondants au questionnaire du Recensement de 2006 qui ont autorisé le couplage et qui ont été appariés à un dossier fiscal de déclarant. On disposait également des réponses au questionnaire d'une proportion de répondants n'ayant pas donné leur consentement.

2. La proportion de répondants aux Recensements de 2016 ou de 2021 qui ont été couplés à un dossier de déclarant.

3. La proportion de répondants aux Recensements de 2016 ou de 2021 qui ont été couplés à un dossier de l'ARC.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006, 2016 et 2021.

Couplage aux dossiers administratifs — ménages collectifs

En raison des différences dans la méthodologie de collecte, la quantité de renseignements sur l'identité recueillis auprès des différents types de ménages variait. De façon générale, une moins grande quantité de données nécessaires à l'établissement de couplages aux dossiers administratifs était disponible dans certains types de ménages collectifs. En conséquence, les ménages collectifs ont affiché dans l'ensemble des taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 (58,3 %) et aux dossiers de l'ARC (66,3 %) inférieurs à ceux des ménages privés.

Les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 et aux dossiers de l'ARC variaient aussi selon les différents types de logements collectifs. Près des deux tiers de la population âgée de 15 ans et plus vivant dans un logement collectif habitaient dans un établissement de soins infirmiers ou une résidence pour personnes âgées. Les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 et aux dossiers de l'ARC des personnes vivant dans ces deux types de logements collectifs ont été de 68,5 % et de 72,2 %, respectivement. Quant aux taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 et aux dossiers de l'ARC des personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs, ils ont été de 39,8 % et de 55,5 %, respectivement. En revanche, les taux de couplage pour les personnes résidant dans des logements collectifs de services, qui comprennent les maisons de chambres et les pensions, les hôtels, les motels, les terrains de camping, les parcs, les résidences pour étudiants et les résidences de centres de formation et d'autres établissements offrant des services d'hébergement temporaires, ont été parmi les plus faibles. Globalement, les taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 et aux dossiers de l'ARC ont été de 10,3 % et de 14,0 %, respectivement.

Les taux de couplage plus faibles et les différents profils démographiques des ménages collectifs comparativement aux ménages privés pourraient avoir une incidence sur la qualité des estimations du revenu pour les personnes vivant dans certains ménages collectifs. À ce titre, les estimations du revenu pour les logements collectifs ne sont pas offertes en produits normalisés; elles sont uniquement disponibles en totalisations personnalisées.

Les taux de couplage aux dossiers de l'ARC des personnes vivant dans des logements collectifs étaient plus faibles en 2021 (66,3 %) qu'en 2016 (77,4 %). En 2016, les agents recenseurs visitaient habituellement les logements collectifs pour recueillir les renseignements. En 2021, comme dans d'autres régions où avait lieu auparavant le dénombrement en personne, des ajustements ont été apportés pour atténuer les risques de la pandémie de COVID-19. Beaucoup moins de logements collectifs ont été visités en personne. Le taux de couplage aux dossiers de l'ARC a ainsi diminué pour la plupart des types de logements collectifs. Seule exception : les établissements correctionnels ou de détention, où le dénombrement à l'aide des données administratives de l'Enquête sur les services correctionnels canadiens a mené à un taux de couplage aux dossiers de l'ARC de 89,2 % en 2021, comparativement à 72,5 % en 2016.

Tableau 3

Taux de couplage avec les dossiers fiscaux pour la population âgée de 15 ans et plus dans des ménages collectifs, Recensement de 2021

Type de logement collectif	Population âgée de 15 ans et plus	Taux de couplage avec les dossiers fiscaux (%)	
		Recensement — dossier T1 ²	Recensement — dossier de l'ARC ³
Total	638 985	58,3	66,3
Hôpitaux	11 015	63,1	71,7
Établissements de soins pour bénéficiaires internes, comme les foyers collectifs pour les personnes ayant une incapacité et une dépendance	59 485	65,3	74,6
Établissements de soins infirmiers et résidences pour personnes âgées	412 450	68,5	72,2
Établissements correctionnels ou de détention	32 755	22,9	89,2
Refuges	11 025	27,3	48,5
Logements collectifs offrant des services ¹	65 700	10,3	14,0
Établissements religieux	8 565	68,3	80,9
Colonies huttérites	26 175	81,2	86,1
Autres ⁴	11 815	1,0	1,5

ARC = Agence du revenu du Canada

T1 = Déclaration de revenus et de prestations T1

1. Les logements collectifs offrant des services comprennent les maisons de chambres et les pensions, les hôtels, les motels, les terrains de camping et les parcs, les résidences pour étudiants et les résidences de centre de formation, ainsi que d'autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire.

2. La proportion de répondants au Recensement de 2021 qui ont été couplés à un dossier de déclarant.

3. La proportion de répondants au Recensement de 2021 qui ont été couplés à un dossier de l'ARC.

4. Les autres logements collectifs comprennent les camps de chantiers, les bases militaires, les navires et les autres logements collectifs qui répondent aux critères de la définition du logement collectif, mais qui ne correspondent à aucun autre type en particulier.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Incidence du contrôle et de l'imputation

Compte tenu de la disponibilité des données administratives de l'ARC, la plupart des variables du revenu ont pu être compilées en toute confiance. C'est particulièrement le cas pour les répondants dont les renseignements ont pu être couplés à un dossier de déclarant, car ils présentaient ainsi l'ensemble le plus complet de données administratives sur le revenu. Quant aux répondants dont les renseignements ont pu être couplés à un dossier de non-déclarant, les renseignements de certains champs sur le revenu pouvaient être tirés directement des dossiers de l'ARC. D'autres champs ont nécessité une certaine imputation en fonction des caractéristiques démographiques et des données auxiliaires corrélées de l'ARC. Le tableau 4 présente les méthodes de compilation des données des composantes du revenu et de l'impôt sur le revenu pour les répondants dont les renseignements ont été couplés. Dans le cas des répondants dont les renseignements n'ont pas pu être couplés à un dossier de l'ARC, le dossier sur le revenu en entier a été imputé en fonction des caractéristiques démographiques.

Tableau 4
Méthodes de compilation des données pour les composantes du revenu et de l'impôt sur le revenu

Composantes du revenu et de l'impôt sur le revenu	Déclarants	Non-déclarants
Salaires, traitements et commissions	A	A/I
Revenu agricole net	A	I
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	A	I
Revenu de placements	A	I
Revenu d'un régime de retraite privé	A	I
Revenu du marché non inclus ailleurs	A	A/I
Pension de la Sécurité de la vieillesse	A	A
Supplément de revenu garanti	A	A
Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec — prestations de retraite	A	A
Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec — prestations d'invalidité	A	A
Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec — prestations de survivant	A	A
Assurance-emploi — prestations régulières	A	A
Assurance-emploi — autres prestations	A	A
Prestations fédérales pour enfants	A	A
Prestations provinciales ou territoriales pour enfants	D	D
Prestations d'assistance sociale	A	A
Indemnisation des accidents du travail	A	A
Allocation canadienne pour les travailleurs	A	A
Crédits pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée	A	A
Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs	A/D	A/D/I
Impôt fédéral net	A	I
Impôts provinciaux ou territoriaux sur le revenu	A/D ¹	I

A = Complilé directement à partir des dossiers administratifs fiscaux

D = Dérivé en fonction des spécifications des programmes

I = Imputé à l'aide des données administratives auxiliaires connexes et des caractéristiques démographiques

1. Pour les résidents vivant au Québec, l'impôt provincial sur le revenu est calculé de façon déterministe, car ces données ne peuvent être obtenues auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Source : Statistique Canada, Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique.

Le tableau 5 indique la variation en pourcentage du nombre de bénéficiaires d'un revenu, le montant agrégé reçu de différentes sources de revenu et le montant moyen reçu avant et après le contrôle et l'imputation dans le cadre des recensements de 2006, de 2016 et de 2021. La variation du montant agrégé présentée au tableau 5 était

généralement plus élevée que l'impact de l'imputation présentée au tableau 11. La principale différence est le fait que l'incidence des contrôles déterministes et l'imputation des données dans le cas des non-répondants complets sont examinées dans cette section.

Compte tenu des taux de couplage aux fichiers d'impôt T1 et aux dossiers de l'ARC dans le cadre du Recensement de 2021, plus d'imputation a été nécessaire pour le revenu comparativement au Recensement de 2016. Cette imputation était toutefois moins importante que celle effectuée lors du Recensement de 2006. Dans le cadre du Recensement de 2021, le nombre de bénéficiaires d'un revenu total a augmenté de 9,5 % pendant le contrôle et l'imputation. Le montant agrégé du revenu total dans le fichier a augmenté de 8,2 %, et le revenu total moyen a affiché une légère baisse de 1,2 %, soit 662 \$.

Tableau 5
Incidence du contrôle et de l'imputation sur le nombre de bénéficiaires, les montants agrégés et les moyennes selon la source, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, Recensement de 2006, 2016 et 2021

Source	Variation du nombre de bénéficiaires			Variation du montant agrégé			Variation du montant moyen reçu par les bénéficiaires		
	2006	2016	2021	2006	2016	2021	2006	2016	2021
	pourcentage								
Revenu total	38,8	7,7	9,5	29,7	6,8	8,2	-6,6	-0,9	-1,2
Revenu du marché									
Salaires, traitements et commissions	12,7	5,4	8,9	10,0	5,4	7,8	-2,4	0,0	-1,0
Revenu agricole net	-0,2	8,1	11,9	-23,6	6,9	10,6	-23,5	-1,1	-1,2
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	10,1	15,5	19,5	11,4	14,6	18,7	1,2	-0,8	-0,7
Revenu de placements	10,6	8,7	11,8	10,2	5,4	7,2	-0,4	-3,1	-4,0
Revenu d'un régime de retraite privé	9,8	7,1	9,8	9,2	6,7	9,1	-0,6	-0,3	-0,6
Revenu du marché non inclus ailleurs	12,0	10,6	14,1	12,2	11,4	13,5	0,1	0,8	-0,6
Transferts gouvernementaux									
SV, SRG et allocation	10,7	2,7	4,7	16,2	1,8	4,0	5,0	-0,9	-0,7
Prestations du RRQ ou du RPC	10,9	4,3	7,1	10,5	4,6	6,3	-0,3	0,3	-0,7
Prestations d'assurance-emploi	12,0	4,9	8,9	12,3	3,0	8,4	0,2	-1,8	-0,5
Prestations pour enfants	770,5	3,7	6,6	984,0	3,7	6,5	24,5	-0,1	-0,1
Autres transferts gouvernementaux	127,7	25,9	9,3	58,5	50,3	10,1	-30,4	19,4	0,8
Impôts sur le revenu									
Impôts sur le revenu	13,5	14,9	14,2	21,3	26,4	12,4	6,9	10,0	-1,5

SV = Pension de la Sécurité de la vieillesse

SRG = Supplément de revenu garanti

RPC = Régime de pensions du Canada

RRQ = Régime de rentes du Québec

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006, 2016 et 2021.

Les salaires et les traitements, qui représentaient près de 63 % du revenu total agrégé et constituaient une source de revenu pour environ deux tiers de la population cible ayant un revenu, ont affiché une hausse moins prononcée de 8,9 % du nombre de bénéficiaires et une augmentation de 7,8 % du montant agrégé. Cela est attribuable à l'utilisation des feuillets T4, qui ont permis de dénombrer un nombre supplémentaire de 1,32 million de personnes touchant des salaires et des traitements, en plus de celles dénombrées à l'aide des fichiers T1 (6,8 % du nombre total de bénéficiaires), ce qui représente 5,6 % du montant agrégé des salaires et des traitements. Environ 33 % des 1 583 000 enregistrements imputés au moyen des salaires et des traitements provenaient de ménages non répondants, et 67 % provenaient de répondants dont les renseignements ne pouvaient pas être couplés aux dossiers de l'ARC.

Comme dans le cas des recensements précédents, la variation lors de l'imputation du nombre de bénéficiaires et du montant agrégé du revenu net provenant d'un travail autonome non agricole était supérieure aux valeurs observées pour d'autres sources de revenu. Cette situation s'explique principalement par l'absence relative de renseignements pouvant orienter l'imputation en l'absence d'une déclaration de revenus puisqu'aucun feuillet d'impôt correspondant n'est produit par des entités externes. Ainsi, la répartition des montants imputés correspond à peu près à la répartition des déclarants.

La mesure dans laquelle les données sur les prestations pour enfants et d'autres transferts gouvernementaux ont été imputées a diminué considérablement en 2016 et en 2021 par rapport aux recensements passés. Cette diminution s'est produite parce que certaines des principales composantes de ces deux sources de données ont été extraites des fichiers des prestations pour enfants et des fichiers des crédits pour la TPS et la TVH de l'ARC plutôt que d'être calculées de façon déterministe.

L'ampleur de l'imputation effectuée pour d'autres transferts gouvernementaux en 2021 semblait faible par rapport à celle des recensements précédents parce que la plupart des prestations et des mesures de soutien du revenu du gouvernement liées à la COVID-19 étaient comprises dans les autres transferts gouvernementaux. Celles-ci représentent environ 75 % des bénéficiaires d'autres transferts gouvernementaux et 69 % du montant agrégé. Pour la grande majorité des prestations et des mesures de soutien liées à la COVID-19 (en particulier les prestations et les mesures de soutien fédérales), les renseignements ont été compilés directement à partir des dossiers de l'ARC.

L'incidence du contrôle et de l'imputation sur les autres transferts gouvernementaux, à l'exception des composantes liées à la COVID-19, était semblable à celle du cycle du Recensement de 2016.

L'imputation des données relatives à l'impôt sur le revenu a également diminué par rapport aux cycles précédents. Cette diminution découle d'un changement dans le calcul de l'incidence du contrôle et de l'imputation et non d'un changement dans la façon dont les impôts sur le revenu sont compilés. Dans le cycle actuel et les cycles précédents du recensement, les données relatives à l'impôt sur le revenu provincial des résidents vivant au Québec ont dû être imputées de façon déterministe, car l'impôt sur le revenu provincial du Québec est géré de façon indépendante, ce qui fait que les montants de l'impôt sur le revenu n'étaient pas disponibles, même pour les répondants dont les renseignements ont pu être couplés à un dossier de déclarant de l'ARC. Pour le cycle du Recensement de 2021, les répondants du Québec dont les données ont été couplées à un dossier de déclarant n'ont pas été comptés dans le calcul de l'incidence de l'imputation. Cette approche était plus cohérente aux indicateurs d'imputation élaborés pour d'autres domaines spécialisés dans le cadre du Recensement de 2021.

Comparabilité au fil du temps

Comme il est énoncé dans la section [Concepts au fil du temps](#), Statistique Canada examine et met à jour les concepts du revenu pour s'assurer qu'ils demeurent à jour en fonction de l'évolution de la société et des bases de données.

On s'attend à ce que les comparaisons des renseignements sur le revenu entre les cycles de recensement soient différentes en raison des changements dans les concepts et les tendances du revenu. Pour démontrer la comparabilité au fil du temps et comprendre où il faut faire preuve de prudence dans l'évaluation des tendances pour des sources détaillées particulières, il est préférable de comparer les tendances entre différentes sources de données.

Les principales tendances du revenu dégagées du recensement correspondaient à celles d'autres sources de données. De plus amples renseignements sur la comparaison des données au fil du temps sont présentés dans la section qui suit.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Comme pour toutes les sources de données produites par Statistique Canada, la qualité des renseignements sur le revenu du Recensement de 2021 qui sont diffusés a été évaluée à l'interne avant la publication. Dans le cadre de cette évaluation, les données sur le revenu ont été comparées, dans la mesure du possible, avec d'autres sources de données. De nombreux facteurs ont une incidence sur les comparaisons des données sur le revenu d'une source de données à une autre. La comparabilité est notamment influencée par les différences sur le plan des populations cibles, des périodes de référence, des méthodes d'échantillonnage et de collecte et des approches en matière de traitement des données.

Les principales sources de données utilisées à des fins de comparaison étaient les estimations du revenu provenant de l'[Enquête canadienne sur le revenu \(ECR\)](#) de 2015 et de 2020 et d'une variété de fichiers du revenu détenus par Statistique Canada et dérivés des données obtenues de l'ARC. Les divers fichiers du revenu sont désignés ci-après sous le nom de « fichier du revenu ». De plus amples renseignements sur ce fichier du revenu sont présentés dans la description du couplage de microdonnées pour le [Fichier administratif principal du revenu personnel](#), qui se trouve sur la page Web des soumissions de 2017 de Statistique Canada.

Aux fins d'évaluation, les estimations du Recensement de 2021 ont aussi été comparées à celles du Recensement de 2016.

Pour le Recensement de 2021 et le fichier du revenu, les renseignements des fichiers T1, des feuillets d'impôt et des dossiers de prestations de l'ARC ont été utilisés pour compiler et calculer le revenu. Pour l'ECR, les renseignements sur le revenu ont été principalement tirés des fichiers T1 uniquement.

Toutes les sources susmentionnées ont différents niveaux de couverture puisqu'elles sont produites au moyen de différentes méthodes. Par exemple, les estimations de l'ECR comprennent les corrections apportées pour tenir compte du sous-dénombrement net de la population, tandis que les estimations du recensement et du fichier du revenu ne comprennent pas cette correction.

Les tableaux sur le revenu du Recensement de 2021 visent toutes les personnes dans les ménages privés qui vivent habituellement au Canada. Cela comprend les personnes vivant dans les réserves et les établissements; les résidents permanents et les résidents non permanents, comme les personnes qui revendiquent le statut de réfugié, les titulaires de permis de travail ou d'études et les membres de leur famille vivant avec ces personnes. La population cible de l'ECR exclut les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que les personnes vivant dans les réserves.

Comme dans l'ECR, les tableaux sur le revenu du recensement ont également exclu les personnes vivant dans des logements collectifs institutionnels comme les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers et les pénitenciers; les citoyens canadiens vivant à l'étranger; les membres à temps plein des Forces armées canadiennes qui sont en poste à l'extérieur du Canada et les résidents étrangers².

Aucune des exclusions ci-dessus ne s'applique au fichier du revenu en raison de sa nature administrative et des renseignements limités disponibles sur le type de logement.

Compte tenu de la sensibilité de la plupart des indicateurs de revenu à ces différences méthodologiques, les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations de revenu du Recensement de 2021 aux données d'enquêtes sur le revenu des ménages, aux données administratives ou aux données de recensements antérieurs. Les résultats de quelques exercices de comparaison sont présentés ci-dessous.

2. Bien que des données sur le revenu aient été recueillies pour ces populations en 2021, elles ne sont pas comprises dans les produits normalisés publiés.

De plus, comme l'ECR est une enquête-échantillon, les estimations sont sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Ainsi, les comparaisons avec les estimations fondées sur une seule année dans l'ECR peuvent différer des comparaisons avec les tendances à long terme observées sur plusieurs années de données.

Revenu des particuliers selon la source

Les principales statistiques du recensement et des sources de comparaison (ECR et fichier du revenu) étaient, pour la plupart, comparables.

Tableau 6

Revenu médian et variation en pourcentage pour les données sur le revenu tirées de différentes sources, pour le Canada (provinces seulement), 2015 et 2020

Source	Recen- sement	ECR	Fichier de revenu	Recen- sement	ECR	Fichier de revenu	Recen- sement	ECR	Fichier de revenu
	Médiane de 2015 (\$)			Médiane de 2020 (\$)			Variation en % (2015 à 2020)		
Revenu total	36 994	35 759	34 747	41 054	39 527	38 764	11,0	10,5	11,6
Revenu d'emploi	36 424	35 994	35 371	37 358	36 101	35 972	2,6	0,3	1,7
Salaires, traitements et commissions	38 466	37 659	37 214	39 991	38 911	38 204	4,0	3,3	2,7
Revenu net provenant d'un travail autonome	7 263	8 170	7 142	4 495	4 666	4 183	-38,1	-42,9	-41,4
Revenu de placement	837	812	882	623	634	626	-25,6	-21,9	-29,0
Revenu d'un régime de retraite privé	17 687	17 334	16 599	18 208	18 400	17 058	2,9	6,1	2,8
Revenu du marché non inclus ailleurs	1 589	1 094	1 329	1 750	1 540	1 814	10,1	40,8	36,5
Transferts gouvernementaux	5 920	5 560	5 596	9 766	9 897	10 017	65,0	78,0	79,0
Pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	7 343	7 343	7 345	7 664	7 664	7 664	4,4	4,4	4,3
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	8 032	8 058	7 893	8 147	8 265	8 035	1,4	2,6	1,8
Prestations d'assurance-emploi	6 075	6 117	6 140	5 730	5 500	5 730	-5,7	-10,1	-6,7
Prestations pour enfants	4 155	2 884	4 158	5 854	5 285	6 013	40,9	83,3	44,6
Autre revenu provenant de sources publiques	675	834	708	1 966	2 148	1 991	191,3	157,6	181,2
Impôts sur le revenu	6 824	6 502	6 605	6 558	6 057	6 171	-3,9	-6,8	-6,6
Revenu après impôt	33 383	32 594	31 801	36 970	35 836	35 209	10,7	9,9	10,7

ECR = Enquête canadienne sur le revenu

Note : Les valeurs en dollars sont exprimées en dollars constants de 2020.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021, Enquête canadienne sur le revenu, 2015 et 2020, et divers fichiers de revenu détenus par Statistique Canada, dérivés des données fournies par l'Agence du revenu du Canada, 2015 et 2020.

Pour ce qui est du revenu total, le recensement comptait moins de bénéficiaires que l'ECR (3,8 %) et le fichier du revenu (7,2 %) en 2020, et la somme agrégée était supérieure de 1,8 % à celle de l'ECR et inférieure de 3,2 % à celle du fichier du revenu. Ces écarts mineurs étaient attendus, compte tenu des différentes populations cibles

décrites plus haut. En ce qui concerne les montants médians et moyens du revenu total, ils étaient également plus élevés; les estimations du recensement étaient d'environ 4 % à 6 % plus élevées que les estimations des deux autres sources. Selon les sources de données, tous les indicateurs susmentionnés ont suivi des tendances de croissance très similaires de 2015 à 2020. Par exemple, la croissance du revenu médian était de 11,0 % selon le recensement, de 10,5 % selon l'ECR et de 11,6 % selon le fichier du revenu.

Pour ce qui est du revenu d'emploi, le recensement comptait également moins de bénéficiaires que l'ECR (1,9 %) et le fichier du revenu (3,6 %). Comme dans le cas du revenu total, la somme agrégée était supérieure de 3,7 % à celle de l'ECR et inférieure de 1,2 % à celle du fichier du revenu. En 2020, le revenu d'emploi médian et moyen du recensement a été d'environ 2 % à 5 % plus élevé que celui des deux autres sources. La croissance du revenu d'emploi médian de 2015 à 2020 s'est chiffrée à 2,6 % selon le recensement, comparativement à 0,3 % selon l'ECR et à 1,7 % selon le fichier du revenu.

Les statistiques relatives à d'autres sources de revenu pourraient révéler davantage de différences entre le recensement et les deux autres sources. Ces différences peuvent être attribuables à des problèmes que l'on peut diviser en trois grandes catégories : les problèmes de couverture, les différences sur le plan du traitement et les changements liés aux formulaires et aux feuillets d'impôt de l'ARC.

Problèmes de couverture

Dans les tableaux normalisés, le recensement indique un nombre moindre de bénéficiaires de prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec que le fichier du revenu, principalement en raison des différences de couverture. Dans le fichier du revenu, les données des personnes admissibles à ces prestations durant l'année 2020, y compris celles vivant dans des logements collectifs comme les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins infirmiers, sont recueillies. Quant aux données du recensement publiées, elles ne couvraient que les personnes vivant toujours dans un ménage privé en mai 2021. Lorsque les personnes vivant dans un logement collectif étaient comprises dans les données, l'écart du nombre de bénéficiaires et l'écart des montants agrégés entre les deux sources de données étaient beaucoup plus faibles. En revanche, les montants médians étaient essentiellement les mêmes dans le recensement en 2020 et dans les autres sources, indépendamment des ajustements de couverture.

Le recensement montre aussi un nombre moindre de personnes qui reçoivent certains types d'autres transferts gouvernementaux comparativement aux données du fichier du revenu. Cela était particulièrement vrai pour l'aide sociale et certaines prestations liées à la COVID-19, notamment la Prestation canadienne de relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), les majorations liées à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti ainsi que les prestations aux personnes handicapées, dont le nombre estimatif de bénéficiaires et le montant agrégé étaient inférieurs d'environ 14 % à 29 % à l'estimation du fichier du revenu.

Les estimations relatives à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui représente la plus grande partie des prestations liées à la COVID-19, étaient inférieures d'environ 10 % dans le recensement par rapport au fichier du revenu pour ce qui est du nombre de bénéficiaires et de la somme agrégée. La Prestation canadienne d'urgence pour étudiants (PCUE) était la seule prestation liée à la COVID-19 pour laquelle le nombre de bénéficiaires et la somme agrégée étaient plus élevés (d'environ 4 %) dans le recensement. Les montants médians d'aide sociale et de prestations liées à la COVID-19 étaient essentiellement les mêmes dans le recensement et le fichier du revenu. Les moyennes se situaient à moins de cinq points de pourcentage.

Ces différences sont liées aux différences de couverture décrites au début de la présente section. De plus, comme le montre un rapport précédent sur la couverture du recensement ([Rapport technique sur la couverture, Recensement de la population, 2016](#), Statistique Canada, produit n° 98-303-X au catalogue), certains groupes, comme les hommes et les personnes de 18 à 34 ans, sont moins susceptibles de participer au recensement. Certaines personnes dans ces groupes avaient également tendance à recevoir certaines prestations liées à la COVID-19.

Différences sur le plan du traitement

Trois aspects présentaient des chiffres légèrement différents, surtout en raison des méthodes de traitement des données employées. Certaines incongruités dans les estimations du revenu net provenant du travail autonome et du revenu de retraite entre le recensement et le fichier du revenu peuvent être attribuées en grande partie à une stratégie de traitement différente des non-déclarants. Certaines différences dans les estimations des prestations pour enfants entre le recensement et l'ECR peuvent être attribuées à différentes méthodes de dérivation.

Il existe peu de renseignements sur le revenu net provenant d'un travail autonome pour les non-déclarants puisqu'aucun feuillet d'impôt correspondant n'est produit par des entités externes. Comme le montre la section [Incidence du contrôle et de l'imputation](#), le recensement a imputé un peu moins du cinquième des bénéficiaires d'un revenu provenant d'un travail autonome. Les estimations du fichier du revenu ne comprenaient pas l'imputation pour les non-déclarants en raison de l'absence de renseignements supplémentaires. Ainsi, les estimations du revenu net provenant d'un travail autonome étaient plus élevées dans le recensement que dans le fichier du revenu. Le nombre de bénéficiaires ayant un revenu net provenant d'un travail autonome était supérieur de 4,6 %; le montant agrégé était supérieur de 11,1 %; la médiane était supérieure de 7,5 %.

En ce qui a trait au revenu de retraite d'un régime privé, le traitement différent des non-déclarants constituait également une source de différence. Pour le revenu de retraite d'un régime privé dans le fichier du revenu, les montants ont été dérivés directement à partir des feuillets de l'ARC pour les non-déclarants. Quant au recensement, les feuillets de l'ARC ont été utilisés pour imputer un montant pour les non-déclarants qui pourrait comprendre d'autres montants qui ne figurent pas sur les feuillets. Le montant médian dans le recensement était supérieur de 6,7 % par rapport au montant médian du fichier du revenu. La somme agrégée et le nombre de bénéficiaires étaient inférieurs de 2,6 % et de 6,7 %, respectivement, dans le recensement par rapport au fichier du revenu, et ces différences sont liées aux différences de couverture mentionnées plus tôt.

Les estimations des prestations pour enfants étaient plus élevées dans le recensement que dans l'ECR. Pour le recensement et le fichier du revenu, les prestations pour enfants sont tirées directement des dossiers de l'ARC. Dans l'ECR, les prestations pour enfants sont dérivées en fonction des critères d'admissibilité et des caractéristiques déclarées de la famille. Le montant médian de la prestation pour enfant dans le recensement était supérieur de 10,8 % par rapport au montant médian de l'ECR. L'écart des estimations entre le recensement et le fichier du revenu était plus faible, les deux dérivant le montant à partir des dossiers de l'ARC.

Changements liés aux formulaires et aux feuillets de l'Agence du revenu du Canada

Les changements liés aux formulaires et aux feuillets de l'ARC peuvent avoir une incidence sur la comparabilité avec les estimations antérieures, car la plupart des renseignements sur le revenu ont été compilés directement à partir des données administratives de l'ARC. Dans l'ensemble, les estimations pour 2015 et 2020 étaient comparables, et les trois sources ont affiché des variations semblables au cours de la période. Néanmoins, les changements apportés aux formulaires, aux feuillets et aux schémas de déclaration de l'ARC peuvent avoir une incidence sur les groupes ou les secteurs directement liés aux changements. Trois changements liés aux formulaires, aux feuillets ou aux schémas de déclaration connexes de l'ARC ont été identifiés dans le cadre de l'examen des estimations du revenu de 2015 à 2020.

Premièrement, en 2020, une forte augmentation du nombre de feuillets T5 produits pour des montants inférieurs à 50 \$ a été observée au Québec. Les feuillets T5 sont produits pour certains types de revenus de placement, y compris les intérêts bancaires. Toutefois, les institutions financières ne sont pas tenues de produire des feuillets T5 pour des montants inférieurs à 50 \$. L'augmentation observée dans la production de feuillets T5 est probablement attribuable à un changement effectué dans certaines institutions financières plutôt qu'à un changement réel du nombre de bénéficiaires de ce type de revenu. À la suite de ce changement, les estimations du recensement ont montré une hausse du nombre de personnes ayant un revenu de placements au Québec et une baisse de la médiane de 2015 à 2020. Dans le cas des personnes qui ont au moins 100 \$ de revenu de placements au Québec, le nombre de personnes et le montant médian sont semblables pour 2015 et 2020.

Deuxièmement, à partir de 2018 en Colombie-Britannique, des feuillets T5007 ont été produits à l'intention des bénéficiaires de laissez-passer d'autobus pour personnes âgées subventionnés pour le montant de la subvention, soit un peu moins de 600 \$. Ces montants qui figurent sur le feuillet T5007 sont compilés dans les estimations de l'aide sociale. À la suite de ce changement, les estimations du recensement ont montré une hausse du nombre de personnes ayant reçu des prestations d'aide sociale en Colombie-Britannique et une baisse de la médiane de 2015 à 2020. La subvention pour les laissez-passer d'autobus existait également en 2015, mais son montant était inférieur au seuil pour lequel des feuillets sont produits.

Dans ces deux cas, cela n'a pas eu beaucoup d'incidence sur la somme agrégée, car il s'agissait de petits montants. De plus, il est possible d'apporter des ajustements pour ces changements lorsque des comparaisons sont effectuées au fil du temps en excluant les petits montants au moment de calculer les statistiques. De plus, ces changements ont une incidence non seulement sur les estimations du recensement, mais aussi sur les estimations provenant des autres sources.

Troisièmement, à partir de 2019, un nouveau formulaire de l'ARC (formulaire T90) a été créé pour les personnes qui reçoivent un revenu exonéré d'impôt au titre de la *Loi sur les Indiens*. Ce revenu exonéré est compris dans les concepts de revenu de Statistique Canada. Ce nouveau formulaire est rempli et soumis par le déclarant, et de nouveaux champs sont disponibles pour le traitement, ce qui a permis de fournir une autre source de données administratives en plus des renseignements disponibles sur les feuillets d'impôt ou, auparavant, sur le formulaire T1. L'existence de ce nouveau formulaire peut également avoir une incidence sur les comportements liés à la production de déclarations de revenus. De plus, certaines erreurs de classification du revenu peuvent se produire parce que les déclarants incluent régulièrement certains types de revenus, comme les prestations d'aide sociale ou le revenu de placements, dans le champ « autres revenus » plutôt que dans le champ approprié du formulaire T90. Par conséquent, ces changements peuvent contribuer aux différences au moment d'effectuer des comparaisons historiques pour les régions où vivent des personnes qui reçoivent des revenus exonérés, dans les réserves principalement.

Aspects régionaux

Pour les provinces et les territoires, les estimations du revenu d'emploi de 2020 et du revenu total de 2020 provenant du recensement et du fichier du revenu présentaient des différences semblables à celles observées à l'échelle nationale décrites ci-dessus. Plus précisément, le nombre de bénéficiaires d'un revenu et les montants agrégés étaient moins élevés dans le recensement que dans le fichier du revenu, et les médianes étaient plus élevées. Ces différences étaient attendues en raison des nombreux facteurs mentionnés ci-dessus qui exercent une influence sur les comparaisons entre les sources.

Comparativement aux provinces, les territoires affichaient des écarts plus importants entre le recensement et le fichier du revenu. Par exemple, les estimations du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi provenant du recensement étaient inférieures de 6,5 % à 12,8 % aux estimations provenant du fichier du revenu dans les trois territoires, et elles étaient inférieures de 1,1 % à 6,1 % dans les dix provinces. Un examen plus approfondi a montré que d'autres différences pourraient provenir du fait que les territoires comptent une plus grande proportion de personnes dont le lieu habituel de résidence se trouve à l'extérieur de la région, comme les travailleurs qui résident ailleurs de façon permanente. En raison de la différence quant au moment de la collecte des données et des différences conceptuelles dans le lieu de résidence entre le recensement et les données administratives, certaines de ces personnes ont été dénombrées dans le territoire et figurent dans le fichier du revenu en plus d'avoir été dénombrées hors du territoire dans le cadre du recensement.

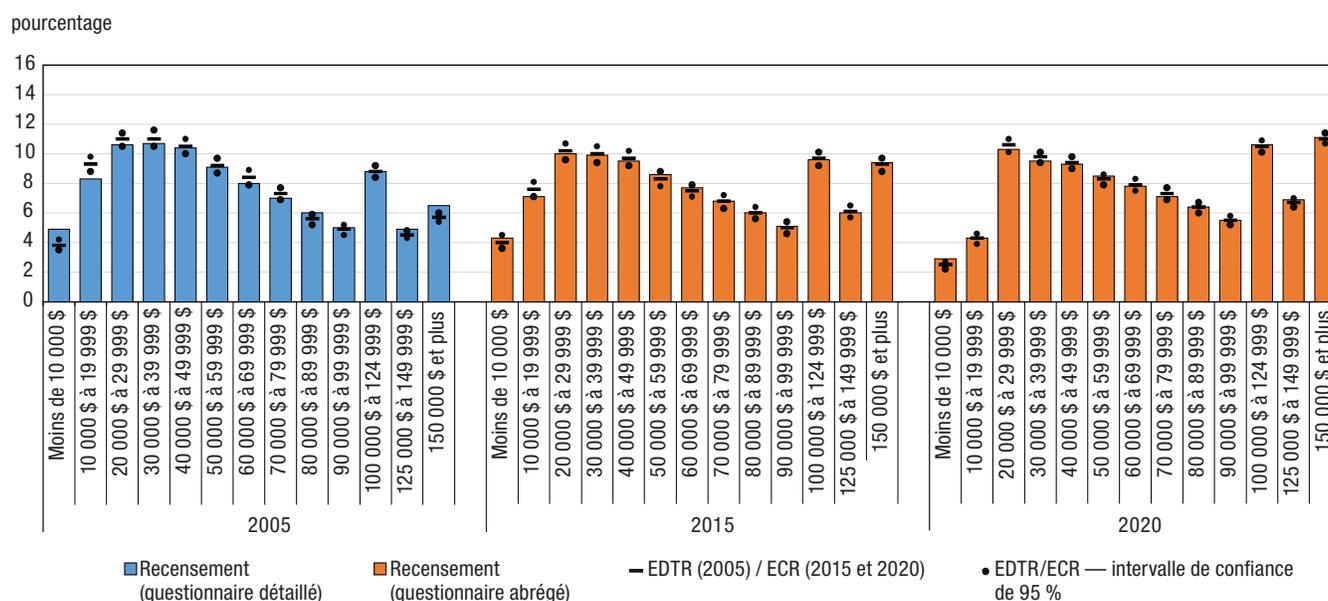
En résumé, les principales tendances du revenu dégagées du recensement correspondaient à celles de l'ECR et du fichier du revenu de 2015 à 2020. Comme il a été mentionné précédemment, il faut faire preuve de prudence au moment d'effectuer l'évaluation des tendances pour des sources détaillées particulières, comme le revenu du marché non inclus ailleurs ou le revenu de placements, en raison des changements aux sources de données et à la méthode de dérivation employée.

Répartition du revenu de la famille économique

En ce qui concerne les répartitions du revenu après impôt de la famille économique, les répartitions de 2015 et de 2020 ont démontré dans l'ensemble une correspondance plus étroite entre les sources de données que les répartitions de 2005.

Les estimations du recensement relatives au nombre de familles économiques et de personnes hors famille économique (collectivement appelées unités de famille économique) aux deux extrémités de la répartition étaient relativement plus élevées que celles de l'ECR. Toutefois, les écarts à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu étaient moins prononcés en 2015 et en 2020 qu'en 2005, lorsque l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) servait de comparateur.

Graphique 1
Répartition du revenu après impôt des unités de famille économique, pour le Canada (provinces seulement), 2005, 2015 et 2020



EDTR = Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

ECR = Enquête canadienne sur le revenu

Note : Les valeurs en dollars sont présentées en dollars constants de 2020.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006, 2016 et 2021, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2005, et Enquête canadienne sur le revenu, 2015 et 2020.

Faible revenu

La mesure de faible revenu (MFR) est une mesure du faible revenu employée à l'échelle internationale. Le concept qui sous-tend la MFR est le suivant : un ménage a un faible revenu si son revenu représente moins de la moitié du revenu médian de tous les ménages. Le seuil de faible revenu de la MFR est le même pour un ménage, quel que soit son lieu de résidence au Canada, et est dérivé des ménages privés qui ont répondu au recensement.

Le taux de faible revenu pour le Canada en fonction de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) était de 11,1 % dans le cadre du Recensement de 2021. Le calcul de ce taux tient compte de la population des territoires et des réserves. Ce n'était pas le cas lors des recensements antérieurs et de l'ECR de 2020 et des années antérieures.

Afin de présenter des comparaisons plus cohérentes sur le plan conceptuel, le tableau 7 montre les taux de faible revenu de la population hors réserve dans les provinces pour le Recensement de 2021 et d'autres sources.

Le taux de faible revenu pour le Canada (provinces seulement et excluant les réserves) était de 10,9 %. Ce taux de prévalence estimé par l'ECR de 2020 était inférieur (9,3 %). Les taux de faible revenu de 2020 tirés de l'ECR étaient inférieurs aux taux provenant du recensement pour toutes les provinces. L'écart le plus important a été observé à Terre-Neuve-et-Labrador, où le taux de faible revenu s'est élevé à 15,2 % selon le recensement et à 11,9 % selon l'ECR.

En 2015, les taux de faible revenu pour le Canada étaient presque identiques à ceux tirés du recensement (14,2 %) et de l'ECR (14,3 %). Toutefois, en 2005, l'estimation de l'EDTR (13,0 %) était inférieure à celle du recensement (14,0 %).

Malgré la différence des taux de faible revenu de 2020 entre l'ECR et le recensement, les deux sources ont montré une baisse importante par rapport à 2015 dans toutes les provinces.

Les différences dans le taux de faible revenu entre l'ECR et le recensement sont attribuables à la plupart des mêmes raisons qui ont entraîné des différences dans les autres estimations du revenu, y compris les différences dans les populations cibles, les périodes de référence, les méthodes d'échantillonnage et de collecte et les approches en matière de traitement des données.

Tableau 7

Fréquence du faible revenu selon la mesure de faible revenu après impôt, pour la population dans les ménages privés situés hors réserve dans les provinces, 2005, 2015 et 2020

Région géographique	2005		2015		2020	
	Recensement	EDTR	Recensement	ECR	Recensement	ECR
	pourcentage					
Canada (y compris les territoires et les réserves)	15,7	...	11,1	...
Canada (provinces seulement) ¹	14,0	13,0	14,2	14,3	10,9	9,3
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	20,0	19,1	15,4	15,9	15,2	11,9
Île-du-Prince-Édouard ¹	15,5	11,2	16,9	16,8	13,7	13,0
Nouvelle-Écosse ¹	17,2	14,8	17,2	17,3	14,7	12,0
Nouveau-Brunswick ¹	17,2	17,5	17,1	17,1	14,1	13,1
Québec ¹	15,3	14,1	14,6	16,1	11,9	10,1
Ontario ¹	12,9	11,7	14,4	14,2	10,0	9,0
Manitoba ¹	15,7	14,7	15,4	16,0	12,9	11,4
Saskatchewan ¹	16,8	17,8	12,8	12,4	12,0	9,6
Alberta ¹	9,8	8,7	9,3	6,9	8,9	6,4
Colombie-Britannique ¹	15,4	14,8	15,5	16,6	10,6	8,9

... n'ayant pas lieu de figurer

EDTR = Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

ECR = Enquête canadienne sur le revenu

1. Exclut les personnes vivant dans les réserves, afin d'améliorer la comparabilité entre les données du recensement, de l'EDTR et de l'ECR. Les estimations du recensement présentées dans le tableau ci-dessus sont différentes des estimations figurant dans les tableaux de données normalisés du recensement, qui comprennent les personnes vivant dans les réserves.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006, 2016 et 2021, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2005, et Enquête canadienne sur le revenu, 2015 et 2020.

Revenu élevé

La comparaison des données du Recensement de 2021 à celles des sources administratives pour les personnes à revenu élevé est semblable à des comparaisons similaires avec les données du revenu tirées du Recensement de 2016.

Selon les estimations du Recensement de 2021, le nombre de personnes ayant un revenu total de 100 000 \$ et plus en 2020 était supérieur de 19 400 personnes par rapport aux estimations du fichier du revenu, ce qui correspond à une différence de 0,6 % entre les estimations.

Dans l'ensemble, le recensement et le fichier du revenu présentaient des trajectoires de croissance semblables de 2015 à 2020 pour les personnes à revenu élevé, soit une croissance du nombre de personnes ayant un revenu de 100 000 \$ et plus de 12,1 % selon le recensement et de 12,9 % selon le fichier du revenu.

Alors que le Recensement de 2021 et le fichier du revenu affichaient pratiquement le même nombre de personnes dans la catégorie de revenu de 300 000 \$ et plus, le taux de couverture du recensement diminuait progressivement, par rapport à celui du fichier du revenu, à mesure que les revenus augmentaient. Par exemple, le recensement révélait un nombre de personnes ayant un revenu total de 500 000 \$ et plus inférieur d'environ 3,0 % (2 160 personnes) à l'estimation du fichier du revenu, et cet écart passait à 6,0 % (1 160 personnes) dans l'intervalle de revenu de 1 000 000 \$ et plus.

Tableau 8
Répartition du revenu total selon la source de données, 2015 et 2020

Tranche de revenu total	2015		2020		Variation en pourcentage (2015 à 2020)	
	Recensement	Fichier de revenu	Recensement	Fichier de revenu	Recensement	Fichier de revenu
Population ayant un revenu	27 488 530	29 129 730	29 241 810	31 665 810	6,4	8,7
Revenu de moins de 100 000 \$	24 668 940	26 347 685	26 081 570	28 524 965	5,7	8,3
Revenu de 100 000 \$ et plus	2 819 590	2 782 045	3 160 245	3 140 845	12,1	12,9
200 000 \$ et plus	467 660	459 805	513 885	510 895	9,9	11,1
300 000 \$ et plus	193 350	191 695	199 695	200 830	3,3	4,8
500 000 \$ et plus	72 830	73 660	68 805	70 965	-5,5	-3,7
1 000 000 \$ et plus	21 975	22 785	18 235	19 395	-17,0	-14,9

Note : Les valeurs en dollars sont exprimées en dollars constants de 2020.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021, et divers fichiers de revenu détenus par Statistique Canada, dérivés des données fournies par l'Agence de revenu du Canada, 2015 et 2020.

Sources de revenu pour l'année de référence 2019

Comme il est décrit dans la section [Définitions et concepts](#) du présent guide, quelques sources de revenu cruciales pour l'année de référence 2019 sont disponibles pour le Recensement de la population de 2021 afin de fournir des renseignements de base pour évaluer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Les données pour les variables de 2019 ont été recueillies à partir du fichier sur le revenu annuel, lui-même produit à partir des données administratives.

Les estimations du nombre de bénéficiaires d'un revenu pour l'année de référence 2019 produites par l'entremise des données du Recensement de 2021 étaient inférieures aux estimations produites en utilisant les données administratives de 2019. La différence de couverture liée aux estimations pour 2020 décrite précédemment s'applique également aux comparaisons des estimations de 2019 fondées sur le recensement par rapport aux estimations fondées sur le fichier du revenu de 2019.

Il existe une autre source de différence propre aux comparaisons des estimations de 2019. Plus précisément, les estimations du revenu de 2019 fondées sur le recensement correspondaient à la population le jour du recensement, soit environ 1,4 an après 2019. La diminution de la population attribuable aux décès et à la migration de sortie pendant cette période serait une autre source de différence lorsqu'on compare les estimations du recensement avec les données administratives de 2019. Pour illustrer cette différence, l'estimation du nombre

de personnes ayant un revenu d'emploi en 2020 par l'entremise des données du recensement était de 4,0 % inférieure à l'estimation provenant du fichier du revenu de 2020. Pour l'année de référence 2019, l'estimation du recensement était de 5,3 % inférieure à celle du fichier du revenu de 2019.

Malgré la source supplémentaire de différence de couverture, le tableau 9 montre que les deux sources ont révélé une variation semblable du nombre de bénéficiaires d'un revenu de 2019 à 2020. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations d'assurance-emploi de 2019 à 2020 était exactement la même (31,2 %) pour les deux sources. La diminution du nombre de personnes ayant reçu un revenu sous forme de salaires, de traitements et de commissions était également très semblable (1,5 % selon le recensement et 2,0 % selon le fichier du revenu).

De 2019 à 2020, une différence entre les deux sources a été constatée dans la variation du nombre de personnes ayant un revenu net provenant d'un travail autonome. L'estimation du recensement montre une augmentation de 7,3 %, tandis que le fichier du revenu montre une diminution de 1,0 %. Comme il est décrit dans la section sur les différences sur le plan du traitement, cela s'explique par le fait que les estimations de 2019 fondées sur les données du recensement ont été recueillies à partir du fichier du revenu de 2019, qui ne comprend pas l'imputation pour les non-déclarants. Si on exclut les imputations pour les non-déclarants des estimations du recensement pour 2020, la variation de 2019 à 2020 devient une baisse de 2,1 %, ce qui équivaut presque à ce qui a été observé dans le cas du fichier du revenu. Par conséquent, lorsqu'on examine les variations du revenu net provenant d'un travail autonome de 2019 à 2020 en utilisant les données du recensement, il est recommandé de tenir compte uniquement des données pour les déclarants.

Tableau 9
Variation en pourcentage du nombre de bénéficiaires d'un revenu, de 2019 à 2020, selon différentes sources

Source	Recensement	Fichier de revenu
	pourcentage	
Revenu total	2,2	1,2
Revenu du marché	1,3	-0,4
Revenu d'emploi	-0,5	-1,9
Salaires, traitements et commissions	-1,5	-2,0
Revenu net provenant d'un travail autonome	7,3	-1,0
Transferts gouvernementaux	9,5	8,6
Prestations d'assurance-emploi	31,2	31,2
Revenu après impôt	2,2	1,2

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021, et divers fichiers de revenu détenus par Statistique Canada, dérivés des données fournies par l'Agence de revenu du Canada, 2019 et 2020.

Estimations produites à partir du questionnaire détaillé comprenant des variables du revenu

Lorsque l'analyse des données du recensement est effectuée à partir d'un croisement des données sur le revenu avec les renseignements provenant du questionnaire détaillé (p. ex. l'analyse d'une variable sur la scolarité avec une variable du revenu), les utilisateurs doivent tenir compte de certains aspects de la qualité des données tels que le biais de non-réponse et la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale.

Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et

les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses populations (comme les peuples autochtones et les immigrants). Afin de réduire le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette approche d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations dont il faut tenir compte. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations produites à partir du questionnaire détaillé du recensement, veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toutes les enquêtes, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques des personnes qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de celles qui n'y participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente à mesure que le taux de réponse diminue. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2021, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Indicateurs de la qualité des données pour les estimations du revenu produites à partir du questionnaire détaillé

L'**intervalle de confiance** a été choisi comme indicateur de la qualité fondé sur la variance pour accompagner les estimations produites à partir du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 parce qu'il permet aux utilisateurs de réaliser facilement une inférence statistique. Cet indicateur fournit une mesure de la précision des estimations produites à partir du questionnaire détaillé. Selon une approche scientifique, de la recherche et des simulations ont été effectuées afin que les intervalles de confiance soient déterminés à l'aide de méthodes statistiques adéquates pour les données et domaines d'intérêt du Recensement de la population.

Un intervalle de confiance est associé à un niveau de confiance, généralement établi à 95 %. Un intervalle de confiance de 95 % est un intervalle déterminé autour de l'estimation de telle sorte que, si le processus ayant généré l'échantillon était répété un grand nombre de fois, la valeur du paramètre d'intérêt dans la population serait contenue dans 95 % de ces intervalles. L'intervalle de confiance est délimité par une borne inférieure et une borne supérieure. Dans la plupart des tableaux de données, ces deux bornes accompagnent les estimations provenant du questionnaire détaillé.

De plus amples détails au sujet des différentes méthodes utilisées pour déterminer les intervalles de confiance et leurs hypothèses sont présentés dans le [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Les trois indicateurs de la qualité des données disponibles pour le contenu sur le revenu du questionnaire abrégé et décrits dans la section [Indicateurs de la qualité des données](#), à savoir la non-réponse totale, le taux de non-réponse par question et l'impact de l'imputation par question, sont également disponibles pour les estimations du revenu produites à partir du questionnaire détaillé. Ces indicateurs sont légèrement différents pour le contenu du questionnaire détaillé (p. ex. les pondérations sont utilisés). Ces différences sont décrites dans le document [Lignes directrices concernant la qualité des données du Recensement de 2021](#), produit n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada. L'une des différences clés est que le **taux de non-réponse par question**, lorsqu'il est utilisé pour le contenu du questionnaire détaillé, comprend uniquement la non-réponse partielle à la question (lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas disponibles), sauf pour les communautés des

Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées où la non-réponse partielle et la non-réponse totale sont prises en compte.

Le tableau 10 et le tableau 11 montrent les taux de non-réponse et l'impact de l'imputation pour les concepts clés du revenu lorsqu'on utilise les données-échantillon (25 %). Dans l'ensemble, les taux de non-réponse étaient semblables à ceux fondés sur les données intégrales (100 %), sauf qu'ils étaient légèrement inférieurs parce qu'ils comprennent uniquement la non-réponse partielle à la question (à l'exception des communautés des Premières Nations, des établissements métis, des régions inuites et d'autres régions éloignées, où la non-réponse partielle et la non-réponse totale sont prises en compte).

Les taux d'impact de l'imputation, présentés au tableau 11, étaient semblables aux taux de non-réponse présentés au tableau 10 pour le revenu total, le revenu du marché, le revenu d'emploi et les transferts gouvernementaux (environ 5 % pour le Canada). Autrement dit, la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de l'imputation était semblable à la proportion des dossiers ne pouvant pas être couplés aux dossiers de l'ARC.

Pour le revenu après impôt, les taux d'impact de l'imputation (6,1 %) étaient inférieurs aux taux de non-réponse (15,2 %) parce que les valeurs imputées pour l'impôt sur le revenu ont été soustraites du revenu total pour produire le revenu après impôt. Par conséquent, l'imputation de l'impôt sur le revenu n'a pas directement ajouté à l'impact de l'imputation, tandis qu'une non-réponse pour l'impôt sur le revenu a directement contribué au taux de non-réponse, car il s'agit d'une composante importante du concept de revenu après impôt.

Enfin, les taux d'impact de l'imputation pour le revenu total et le revenu d'emploi de 2019 étaient inférieurs aux taux de non-réponse (environ 4,8 % par rapport à environ 10,3 % pour le Canada). Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des non-réponses pour les variables du revenu de 2019 provenaient probablement des personnes inactives sur le marché du travail qui n'ont pas reçu de prestations ou qui ne vivaient pas au Canada. Souvent, une valeur de zéro a été imputée dans ces cas. Ainsi, la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de l'imputation était inférieure à la proportion de non-réponses.

Tableau 10

Taux de non-réponse des principales variables de revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés — Données-échantillon (25 %)

Région	Revenu total en 2020	Revenu du marché en 2020	Revenu d'emploi en 2020	Transferts gouvernementaux en 2020
	pourcentage			
Canada	5,0	5,0	5,0	5,0
Terre-Neuve-et-Labrador	3,3	3,3	3,3	3,3
Île-du-Prince-Édouard	4,0	4,0	4,0	4,0
Nouvelle-Écosse	3,6	3,6	3,6	3,6
Nouveau-Brunswick	3,3	3,3	3,3	3,3
Québec	6,1	6,1	6,1	6,1
Ontario	4,4	4,4	4,4	4,4
Manitoba	5,3	5,3	5,3	5,3
Saskatchewan	4,9	4,9	4,9	4,9
Alberta	4,9	4,9	4,9	4,9
Colombie-Britannique	5,5	5,5	5,5	5,5
Yukon	9,5	9,5	9,5	9,5
Territoires du Nord-Ouest	14,3	14,3	14,3	14,3
Nunavut	31,6	31,6	31,6	31,6

Région	Revenu après impôt en 2020	Revenu total en 2019	Revenu d'emploi en 2019
	pourcentage		
Canada	15,2	10,3	10,3
Terre-Neuve-et-Labrador	11,8	7,5	7,5
Île-du-Prince-Édouard	13,9	8,3	8,3
Nouvelle-Écosse	14,2	8,3	8,3
Nouveau-Brunswick	12,0	7,4	7,4
Québec	12,6	10,0	10,0
Ontario	16,1	10,3	10,3
Manitoba	16,3	11,2	11,2
Saskatchewan	14,7	10,7	10,7
Alberta	16,7	11,1	11,1
Colombie-Britannique	16,5	10,9	10,9
Yukon	23,8	13,2	13,2
Territoires du Nord-Ouest	28,1	18,7	18,7
Nunavut	45,2	37,6	37,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Tableau 11

Impact de l'imputation sur les principales variables de revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés — Données-échantillon (25 %)

Région	Revenu total en 2020	Revenu du marché en 2020	Revenu d'emploi en 2020	Transferts gouvernementaux en 2020
	pourcentage			
Canada	5,3	5,4	5,2	4,9
Terre-Neuve-et-Labrador	3,5	3,5	3,1	3,3
Île-du-Prince-Édouard	4,4	4,6	4,5	3,7
Nouvelle-Écosse	4,1	4,3	3,9	3,5
Nouveau-Brunswick	3,7	3,8	3,5	3,4
Québec	5,9	6,0	6,0	5,6
Ontario	5,0	5,1	4,8	4,3
Manitoba	5,2	5,1	4,9	5,7
Saskatchewan	4,7	4,5	4,3	5,4
Alberta	5,1	5,1	4,9	5,2
Colombie-Britannique	6,0	6,0	6,0	5,5
Yukon	9,7	9,5	9,6	11,0
Territoires du Nord-Ouest	13,4	12,9	12,5	17,0
Nunavut	29,1	28,3	27,8	32,7

Région	Revenu après impôt en 2020	Revenu total en 2019	Revenu d'emploi en 2019
	pourcentage		
Canada	6,1	4,9	4,8
Terre-Neuve-et-Labrador	4,3	3,1	2,9
Île-du-Prince-Édouard	5,1	3,9	4,0
Nouvelle-Écosse	5,1	3,5	3,4
Nouveau-Brunswick	4,4	3,2	3,0
Québec	6,5	5,7	5,7
Ontario	5,9	4,5	4,4
Manitoba	6,0	4,6	4,5
Saskatchewan	5,2	4,1	3,9
Alberta	6,1	4,7	4,5
Colombie-Britannique	6,7	5,4	5,4
Yukon	10,8	8,5	8,2
Territoires du Nord-Ouest	15,1	12,7	12,1
Nunavut	30,5	29,1	28,1

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Incidence de l'échantillonnage sur les estimations du revenu

Dans le cadre du Recensement de 2021, les questions du questionnaire détaillé ont été posées à un ménage sur quatre vivant dans un logement privé, à l'exception des communautés des Premières Nations, des établissements métis, des régions inuites et d'autres régions éloignées où tous les ménages ont reçu le questionnaire détaillé. L'étalonnage des poids d'échantillonnage initiaux a été effectué de sorte que certaines estimations produites à partir des réponses au questionnaire détaillé soient harmonisées, dans la mesure du possible, avec les chiffres

obtenus à partir des réponses au questionnaire abrégé du recensement. Toutefois, des écarts subsistent entre les estimations du revenu fondées sur les réponses au questionnaire détaillé et celles fondées sur les réponses au questionnaire abrégé en raison de l'erreur d'échantillonnage des estimations provenant du questionnaire détaillé. L'incidence de l'échantillonnage est généralement faible pour de grandes populations, mais elle prend de l'importance lorsque les estimations sont fondées sur des populations ou des groupes de plus petite taille présentant des caractéristiques plus précises. Les statistiques sont aussi assujetties à un certain niveau de variabilité selon la répartition de la variable dans la population³, la nature des statistiques en question et l'utilisation ou non de la variable dans le processus d'étalonnage⁴.

La section sur la qualité des données du [Guide de référence sur le revenu](#) du Recensement de la population de 2016 (produit n° 98-500-X2016004 au catalogue) décrit de façon générale la variabilité entre certaines estimations du revenu produites à partir du questionnaire abrégé et celles produites à partir du questionnaire détaillé. Les moyennes étaient généralement assujetties à des erreurs d'échantillonnage plus importantes que les médianes. Les montants médians et moyens des gains et du revenu total étaient souvent moins variables que ceux des transferts gouvernementaux. Le pourcentage de personnes ayant un revenu d'emploi était souvent moins variable que le pourcentage de personnes recevant des transferts gouvernementaux.

Dans les données du Recensement de 2021 sur le revenu, une variabilité semblable entre les estimations produites à partir du questionnaire abrégé et celles produites à partir du questionnaire détaillé a également été observée. Par exemple, des 150 estimations du revenu total médian des ménages dans des régions où se trouvaient 50 000 ménages ou plus ayant un revenu, la totalité présentait des différences de moins de 1 % entre les estimations produites à partir des données du questionnaire abrégé et celles produites à partir des données du questionnaire détaillé. Dans le cas de la moyenne, 95,3 % des estimations présentaient une différence inférieure à 1 %, 4,0 % présentaient des différences entre 1 % et 2 % de l'estimation et 0,7 % présentaient une différence supérieure à 2 %, mais inférieure à 5 %.

Mesure du panier de consommation

Comparaison avec d'autres sources

Comme l'indique la section [Définitions et concepts](#), la [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#) est le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Le taux de pauvreté selon la MPC de 2020 pour le Canada était de 8,1 % dans le recensement (tableau 12). Le calcul de ce taux ne comprend pas la population des territoires⁵ ni celle des réserves⁶.

-
3. La variabilité des statistiques est influencée par la répartition d'une variable tant au sein de la population que parmi les ménages. La présence de valeurs aberrantes peut aussi avoir une incidence sur la variabilité des statistiques.
 4. Certaines variables du revenu ont été utilisées dans le processus d'étalonnage, telles que le nombre de personnes à faible revenu et le nombre de ménages dans chaque quartile de revenu total. Une description plus détaillée des méthodes d'échantillonnage, d'ajustement pour la non-réponse, de pondération et d'étalonnage utilisées sera fournie à l'automne 2022 dans le chapitre 12 du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, portant sur l'échantillonnage et la pondération pour le questionnaire détaillé et dans le [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population de 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.
 5. Emploi et Développement social Canada et Statistique Canada travaillent en partenariat avec des représentants des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut pour élaborer des seuils de la MPC propres aux territoires pour ces régions. La diffusion du [Document technique concernant la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#) marque la fin de la période d'examen des méthodologies et des seuils proposés pour la MPC du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ([Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#)). La période d'examen de la méthodologie proposée pour la MPC du Nunavut a commencé et devrait se terminer au début de 2023.
 6. Le gouvernement du Canada s'est engagé à continuer de travailler avec les organisations autochtones nationales pour déterminer et élaborer conjointement des indicateurs qui reflètent les multiples dimensions de la pauvreté et du bien-être vécus par les peuples autochtones au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut consulter le rapport de Statistique Canada intitulé « [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#) » et le rapport du gouvernement du Canada intitulé « [Une chance pour tous : la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) ».

Tableau 12

Prévalence du faible revenu selon la mesure du panier de consommation de l'année de base 2018, dans les ménages privés situés hors réserve dans les provinces, 2015 et 2020 — Données-échantillon (25 %)

Région géographique	2015		2020	
	Recensement	ECR	Recensement	ECR
	pourcentage			
Canada (provinces seulement)	14,5	14,5	8,1	6,4
Terre-Neuve-et-Labrador	13,1	13,0	8,2	7,0
Île-du-Prince-Édouard	16,5	15,7	8,7	7,6
Nouvelle-Écosse	17,6	16,8	9,8	7,7
Nouveau-Brunswick	15,6	16,2	8,1	7,6
Québec	12,3	13,5	6,4	4,8
Ontario	15,5	15,1	8,3	6,8
Manitoba	14,3	14,1	8,6	6,8
Saskatchewan	12,7	12,2	8,4	6,7
Alberta	11,4	9,4	8,1	5,5
Colombie-Britannique	17,6	18,6	9,8	7,6

ECR = Enquête canadienne sur le revenu

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021, et Enquête canadienne sur le revenu, 2015 et 2020.

À l'instar de la situation observée avec la MFR-Apl, le taux de pauvreté selon la MPC estimée dans le cadre de l'ECR de 2020 (6,4 %) était inférieur à celui observé dans le recensement. Les taux de la MPC de 2020 tirés de l'ECR étaient inférieurs à ceux provenant du recensement pour toutes les provinces. L'écart le plus important a été observé en Alberta, où le recensement a fait état d'un taux de la MPC de 8,1 % et où l'ECR a révélé un taux de la MPC de 5,5 %.

En 2015, les taux globaux de la MPC pour le Canada étaient identiques lorsqu'ils provenaient du recensement (14,5 %) et de l'ECR (14,5 %). Malgré la différence dans les taux de la MPC entre l'ECR et le recensement en 2020, les deux sources ont montré une diminution importante par rapport à 2015 dans toutes les provinces.

Les différences dans le taux de la MPC entre l'ECR et le recensement sont liées aux différences dans les populations cibles, les périodes de référence, les méthodes d'échantillonnage et de collecte ainsi que les approches en matière de traitement des données. Par exemple, comme le montre la section [Comparabilité avec d'autres sources de données](#), le recensement a estimé qu'il y avait relativement plus d'unités familiales économiques aux deux extrémités de la répartition. Plus précisément, le nombre plus élevé d'unités familiales à l'extrémité inférieure de la répartition, qui sont habituellement des personnes plus difficiles à joindre dans une enquête, contribue à des estimations élevées de la pauvreté.

Composantes de la mesure du panier de consommation

Les deux composantes principales traitées dans le recensement sont les frais de garde d'enfants et la pension alimentaire pour enfants ou conjoint. Pour les frais de garde d'enfants et les versements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint, la valeur du recensement provient du questionnaire détaillé, et la valeur de l'ECR est déterminée au moyen d'une combinaison de données administratives et d'enquête. Cette différence est une autre source de variation, en plus de celles dont il a été question précédemment dans la section [Comparabilité avec d'autres sources de données](#).

Tableau 13

Montants médians pour les frais de garde d'enfants et les paiements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint, pour les unités de famille économique¹, selon différentes sources, 2015 et 2020 — Données-échantillon (25 %)

Région géographique	Frais de garde d'enfants				Paiements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint			
	2015		2020		2015		2020	
	Recensement	ECR	Recensement	ECR	Recensement	ECR	Recensement	ECR
	médiane				médiane			
Canada	4 091	...	3 000	...	5 411	...	6 000	...
Canada (provinces seulement)	4 089	4 106	3 000	2 795	5 411	5 411	6 000	6 000
Terre-Neuve-et-Labrador	5 205	5 411	4 000	4 000	5 194	5 411	6 000	8 400
Île-du-Prince-Édouard	4 190	5 627	3 240	3 623	4 329	3 896	5 000	5 400
Nouvelle-Écosse	4 329	5 194	3 275	3 600	5 194	5 194	6 000	5 400
Nouveau-Brunswick	4 329	5 194	4 116	4 360	4 502	3 896	5 000	5 400
Québec	2 857	2 489	2 000	1 873	4 329	5 194	4 500	3 900
Ontario	5 411	5 411	3 700	3 623	6 493	6 493	7 020	7 000
Manitoba	3 788	3 030	3 148	2 500	5 194	4 718	6 000	6 000
Saskatchewan	4 329	4 329	4 020	5 196	6 060	6 493	6 144	7 200
Alberta	5 194	5 411	4 210	4 000	6 818	9 090	7 200	8 568
Colombie-Britannique	4 599	5 411	4 164	4 000	6 363	4 220	7 416	7 200
Yukon	4 329	...	3 600	...	5 411	...	6 000	...
Territoires du Nord-Ouest	5 411	...	4 800	...	6 493	...	7 200	...
Nunavut	4 545	...	4 000	...	6 493	...	6 780	...

... n'ayant pas lieu de figurer

ECR = Enquête canadienne sur le revenu

1. Le terme « unités de famille économique » comprend les familles économiques et les personnes non comprises dans une famille économique.

Note : Les valeurs en dollars sont exprimées en dollars constants de 2020.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021, et Enquête canadienne sur le revenu, 2015 et 2020.

En comparant le recensement avec les données de l'ECR en 2020 et en 2015, nous constatons des tendances semblables pour les dépenses de garde d'enfants. Les deux sources montrent d'importantes diminutions de la somme agrégée, soit 41,0 % dans le cadre de l'ECR et 33,8 % dans le cadre du recensement. La tendance à la baisse des frais de garde d'enfants est observée dans toutes les provinces; toutefois, la diminution dans l'ECR était plus importante, à l'exception de celle enregistrée pour la Saskatchewan, où elle a diminué de 11,2 % dans l'ECR, comparativement à une diminution de 23,1 % dans le recensement.

Dans le tableau 13, la médiane des frais de garde d'enfants indique une cohérence semblable entre le recensement et l'ECR, comme on peut le constater avec la somme agrégée.

La médiane et le nombre de versements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint montrent des tendances historiques semblables dans les deux enquêtes. En ce qui concerne à la fois l'ECR et le recensement, nous constatons une diminution du nombre de familles qui ont versé une pension alimentaire pour conjoint ainsi qu'une augmentation du montant médian payé. Il y a certaines différences dans les tendances observées entre les

sommes agrégées de 2015 et 2020. Il y a eu une augmentation dans le cadre du recensement (6,7 %), tandis que l'ECR a enregistré une diminution (10,8 %) des versements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint. Les principaux écarts concernaient le Québec et le Nouveau-Brunswick, qui ont connu des augmentations respectivement de 5,2 % et de 8,9 % dans les recensements, mais des diminutions de 31,6 % et de 17,3 % dans le cadre de l'ECR. Cela pourrait être causé par la couverture accrue du questionnaire du recensement dans cette région. Au cours du recensement et de l'ECR, moins de gens ont versé des pensions alimentaires, et on a constaté une augmentation des montants médians de ces versements; cette tendance était uniforme d'une province à l'autre.

Malgré certaines différences dans les chiffres et les montants agrégés, les montants médians des versements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint étaient exactement les mêmes pour le Canada. Le tableau 13 présente certaines différences à l'échelle provinciale.

Taux de non-réponse et d'imputation pour les composantes de la mesure du panier de consommation

Le tableau 14 présente les taux de non-réponse et d'imputation pour les questions sur les services de garde d'enfants et les pensions alimentaires pour conjoint. Nous constatons une différence constante entre un taux d'imputation légèrement plus élevé que le taux de non-réponse. Certaines réponses ont été considérées comme étant invalides ou incohérentes à l'étape du contrôle, et l'imputation a été nécessaire; c'est la raison pour laquelle le taux d'imputation a tendance à être plus élevé que le taux de non-réponse.

Tableau 14

Taux de non-réponse et taux d'imputation pour les frais de garde d'enfants et les paiements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés — Données-échantillon (25 %)

Région géographique	Frais de garde d'enfants		Paiements de pensions alimentaires pour enfants ou conjoint	
	Taux de non-réponse	Taux d'imputation	Taux de non-réponse	Taux d'imputation
	pourcentage			
Canada	3,5	3,9	3,5	3,5
Terre-Neuve-et-Labrador	3,3	3,8	3,0	3,0
Île-du-Prince-Édouard	2,9	3,2	2,7	2,7
Nouvelle-Écosse	2,9	3,4	2,9	3,0
Nouveau-Brunswick	3,2	3,6	3,5	3,6
Québec	2,9	3,4	3,2	3,2
Ontario	3,3	3,8	3,1	3,2
Manitoba	3,8	4,3	4,3	4,4
Saskatchewan	3,8	4,2	4,4	4,5
Alberta	4,4	4,9	4,3	4,3
Colombie-Britannique	3,8	4,2	3,6	3,7
Yukon	5,9	6,5	7,1	7,1
Territoires du Nord-Ouest	10,9	11,1	13,2	13,0
Nunavut	27,5	27,9	31,2	30,8

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Qualité des données des estimations du revenu pour les sous-populations

L'effet du contrôle et de l'imputation sur les estimations de 2020 pour les sous-populations

Les sous-populations dont il est question sont formées à partir de l'échantillon du questionnaire détaillé (25 % de la population).

Si l'on examine les sous-populations qui ont fait l'objet de faibles taux de couplage, les estimations du revenu pourraient être moins fiables et présenter un certain degré d'incohérence. Selon l'échantillon du questionnaire détaillé de 2021, 95,0 % de la population de 15 ans et plus dans les ménages privés a été couplé à un dossier administratif provenant de l'ARC, 84,8 % de la population a été couplé à un dossier de déclarant (T1) et 10,2 % a été couplé à des dossiers de non-déclarant. En raison des activités de contrôle et d'imputation, le revenu total agrégé de la population a augmenté de 5,5 %.

Tableau 15

Taux de couplage aux dossiers fiscaux et incidence du contrôle et de l'imputation des variables sur le revenu de 2020, selon certaines caractéristiques relatives aux Autochtones, aux minorités visibles et aux immigrants, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, Recensement de 2021 — Données-échantillon (25 %)

Caractéristique	Population âgée de 15 ans et plus	Taux de couplage aux dossiers fiscaux		Changement au montant agrégé pendant le contrôle et l'imputation		
		Dossier T1 ¹	Dossier de l'ARC ²	Revenu total	Revenu d'emploi	Transferts gouvernementaux
pourcentage						
Identité autochtone						
Population dans les ménages privés	30 335 920	84,8	95,0	5,5	5,6	4,1
Identité autochtone	1 348 040	71,9	88,5	14,0	14,1	12,4
Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord)	764 755	66,9	85,1	19,8	20,7	16,1
Métis	486 620	80,4	94,9	6,5	6,4	4,8
Inuk (Inuit)	47 870	61,4	75,5	31,4	30,4	32,8
Identités autochtones multiples	20 215	73,9	92,6	10,1	11,0	6,9
Identité autochtone non incluse ailleurs	28 580	78,1	89,6	11,0	10,1	10,6
Identité non autochtone	28 987 880	85,4	95,3	5,2	5,3	3,7

Tableau 15

Taux de couplage aux dossiers fiscaux et incidence du contrôle et de l'imputation des variables sur le revenu de 2020, selon certaines caractéristiques relatives aux Autochtones, aux minorités visibles et aux immigrants, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, Recensement de 2021 — Données-échantillon (25 %)

Caractéristique	Population âgée de 15 ans et plus	Taux de couplage aux dossiers fiscaux		Changement au montant agrégé pendant le contrôle et l'imputation		
		Dossier T1 ¹	Dossier de l'ARC ²	Revenu total	Revenu d'emploi	Transferts gouvernementaux
pourcentage						
Minorité visible³						
Population dans des ménages privés	30 335 920	84,8	95,0	5,5	5,6	4,1
Population totale des minorités visibles	7 721 915	81,7	94,2	7,3	7,4	5,0
Sud-Asiatique	2 083 390	79,9	92,3	8,1	8,2	6,7
Chinois	1 455 195	84,4	94,6	7,7	7,9	4,8
Noir	1 144 105	77,3	94,3	7,1	7,1	4,9
Philippin	781 555	86,9	96,5	4,7	4,6	3,3
Arabe	512 025	83,4	95,7	6,0	6,4	3,3
Latino-Américain	495 585	80,2	94,3	8,4	8,6	5,5
Asiatique du Sud-Est	324 255	81,6	92,9	9,8	10,4	6,1
Asiatique occidentale	298 990	84,0	96,0	6,5	7,1	3,1
Coréen	183 195	81,3	94,0	7,7	8,2	5,3
Japonais	80 550	83,1	96,0	5,5	5,8	3,0
Minorité visible, n.i.a.	142 120	81,8	94,7	6,8	6,6	4,3
Membre de plusieurs groupes de minorités visibles	220 955	80,0	95,3	6,5	6,5	4,2
N'appartient pas à une minorité visible ⁴	22 614 005	85,9	95,2	5,0	5,0	3,9
Statut d'immigrant et période d'immigration						
Population dans les ménages privés	30 335 920	84,8	95,0	5,5	5,6	4,1
Non-immigrant	21 518 695	84,7	95,1	5,1	5,1	4,1
Immigrant	7 980 095	88,3	95,5	5,6	5,8	3,3
Avant 2020	7 781 310	88,8	95,5	5,5	5,7	3,3
En 2020	128 975	81,6	95,3	7,9	7,6	6,4
En 2021	69 810	43,9	92,6	14,6	13,9	10,2
Résident non permanent	837 130	53,5	86,1	24,4	23,2	25,4

n.i.a. = non incluse ailleurs

1. La proportion de répondants au questionnaire détaillé du Recensement de 2021 qui ont été couplés à un déclarant.

2. La proportion de répondants au questionnaire détaillé du Recensement de 2021 qui ont été couplés à un dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

3. L'appartenance à une minorité visible ne représente qu'une façon de discuter des groupes racisés.

4. Comprend les personnes ayant déclaré « Oui » à la question sur le groupe autochtone (question 24), ainsi que les personnes qui n'étaient pas considérées comme appartenant à un groupe de minorité visible.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le tableau 15 présente les taux de couplage et les changements découlant du contrôle et de l'imputation pour diverses sous-populations. Les taux de couplage avec les dossiers T1 de certaines populations peuvent être plus faibles, en partie en raison des différences dans leur répartition selon l'âge et dans les proportions où le revenu est plus faible. Les taux de production de déclarations T1 pour les jeunes et les personnes à faible revenu sont habituellement plus faibles, car ces personnes sont moins souvent tenues de produire une déclaration de revenus compte tenu de leur situation.

Les taux de couplage avec les dossiers T1 pour les résidents non permanents et les immigrants très récents (les personnes arrivées au Canada en tant qu'immigrants en 2020 et en 2021) étaient nettement plus faibles. Cette tendance a également été observée dans le cadre du Recensement de 2016. En général, ces populations avaient un revenu inférieur à celui des autres résidents canadiens vivant dans un ménage privé. Toutefois, en raison du manque de contexte et de renseignements supplémentaires sur la durée de leur séjour au Canada en 2020, il serait difficile de comparer leur situation de revenu à celle des autres résidents.

En raison de la situation unique des immigrants qui sont arrivés au Canada en 2020 et en 2021 et des résidents non permanents, les estimations de leur revenu pourraient être moins fiables et ne pas être directement comparables avec celui des autres groupes de population. Les utilisateurs devraient faire preuve de prudence au moment d'interpréter les données pour ces groupes.

Incohérence entre la présence d'un revenu d'emploi et le travail

Comme c'était le cas pour les données du Recensement de 2016, il semble y avoir certaines incohérences dans les données du Recensement de 2021 entre la présence d'un revenu d'emploi et le travail (voir le tableau 16).

Tableau 16

Présence d'un revenu d'emploi et d'un travail au cours de l'année de référence, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, Canada, 2015 et 2020 — Données-échantillon (25 %)

Présence d'un revenu d'emploi	Recensement de 2016			Recensement de 2021		
	N'a pas travaillé	A travaillé toute l'année à temps plein	Autres	N'a pas travaillé	A travaillé toute l'année à temps plein	Autres
Total — Population âgée de 15 ans et plus	9 282 005	9 626 010	9 735 000	11 140 775	10 215 385	8 979 755
Sans revenu d'emploi	7 352 735	258 960	602 645	8 352 545	302 575	553 110
Ayant un revenu d'emploi	1 929 270	9 367 045	9 132 355	2 788 235	9 912 810	8 426 645
Ayant un revenu d'emploi inférieur à 1 000 \$ ¹	759 510	83 985	366 295	841 320	89 155	358 070
Ayant un revenu d'emploi entre 1 000 \$ et 4 999 \$	363 040	101 790	979 870	514 255	107 455	1 040 785
Ayant un revenu d'emploi de 5 000 \$ et plus	806 720	9 181 275	7 786 190	1 432 655	9 716 195	7 027 790

Tableau 16

Présence d'un revenu d'emploi et d'un travail au cours de l'année de référence, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, Canada, 2015 et 2020 — Données-échantillon (25 %)

Présence d'un revenu d'emploi	Recensement de 2016			Recensement de 2021		
	N'a pas travaillé	A travaillé toute l'année à temps plein	Autres	N'a pas travaillé	A travaillé toute l'année à temps plein	Autres
Total — Population âgée de 15 ans et plus (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sans revenu d'emploi (%)	79,2	2,7	6,2	75,0	3,0	6,2
Ayant un revenu d'emploi (%)	20,8	97,3	93,8	25,0	97,0	93,8
Ayant un revenu d'emploi inférieur à 1 000 \$ ¹ (%)	8,2	0,9	3,8	7,6	0,9	4,0
Ayant un revenu d'emploi entre 1 000 \$ et 4 999 \$ (%)	3,9	1,1	10,1	4,6	1,1	11,6
Ayant un revenu d'emploi de 5 000 \$ et plus (%)	8,7	95,4	80,0	12,9	95,1	78,3

1. Comprend les valeurs négatives.

Note : Les valeurs en dollars sont exprimées en dollars constants de 2020.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021.

L'ampleur de ces incohérences dans le cadre du Recensement de 2021 est semblable à ce qui a été observé dans le Recensement de 2016. Il y a une exception : parmi les personnes qui n'ont déclaré aucun travail, une proportion plus élevée percevait un certain revenu pour l'année de référence du Recensement de 2021 comparativement au Recensement de 2016. La proportion était de 4,2 points de pourcentage plus élevée (25,0 % pour 2021 par rapport à 20,8 % pour 2016), ce qui pourrait être attribuable à la pandémie de COVID-19 et au moment des fermetures, qui ont commencé en mars 2020. En janvier et en février 2020, les personnes pourraient avoir eu un revenu d'emploi, ce qui se refléterait dans le régime fiscal. Ce revenu d'emploi au début de 2020 a peut-être été oublié au moment où le questionnaire du recensement a été reçu en mai 2021, ce qui a entraîné une incohérence plus importante.

Veuillez consulter le [Guide de référence sur le revenu, 2016](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs qui donnent lieu aux incohérences entre le revenu d'emploi et le travail.